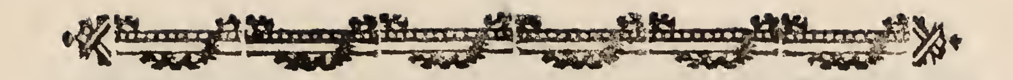
RÉCIT
DES FÊTES

données à Grenoble, les 12 & 20 octobre 1788,

AU RETOUR

DU PARLEMENT.

ENSEMBLE les COMPLIMENTS *ou* DISCOURS *prononcés, ſoit à MM. du Parlement, ſoit à M. le Premier Préſident en particulier; & toutes les* RÉPONSES.



RÉCIT

Des Fêtes données à Grenoble, au retour du Parlement.

AU milieu des réclamations univerſelles qui ſe ſont élevées, de tous les points de la France, contre les projets deſtructeurs qui menaçoient d'en anéantir la conſtitution, on ne peut conteſter à la province de Dauphiné, & en particulier à la ville de Grenoble, le mérite d'avoir été des premieres à donner l'exemple d'une réſiſtance également noble, ferme & reſpectueuſe. Les obſtacles de tout genre qu'on y avoit à combattre, l'accord unanime, le courage ſoutenu de tous les ordres de citoyens à les ſurmonter, les lumieres, l'énergie, le zele de la choſe publique, qui ont été développés dans cette lutte intéreſſante entre la liberté nationale & le deſpotiſme miniſtériel, ont fait, à la province & à ſa capitale, la plus brillante, comme la plus juſte réputation. La joie qu'on y a fait enſuite éclater, les fêtes par leſquelles on y a célébré le retour de l'ordre & des magiſtrats, victimes honorables de leur attachement aux intérêts des peuples & aux principes conſtitutionnels de la monarchie, ſont de nouveaux traits de patriotiſme, dont le ſouvenir ne mérite pas moins d'être conſervé. Dans le récit détaillé que nous allons eſſayer d'en faire, nous raconterons avec

ſimplicité, & ſur-tout avec exactitude, ce dont nous avons été nous-mêmes témoins. La vérité ſera le ſeul ornement de ce tableau, comme la ſincérité fut le premier mérite des ſentiments dont il offre l'expreſſion. Pour n'y rien laiſſer à deſirer, nous remonterons juſqu'à l'époque du déplacement des deux miniſtres, auteurs funeſtes de tous nos maux.

Ce fut le vendredi 29 août, qu'on apprit à Grenoble le renvoi de M. l'archevêque de Sens. Cette nouvelle nous arriva d'abord par la voie de Lyon, où elle avoit été apportée & répandue dès le 27, par pluſieurs courriers extraordinaires que divers banquiers de Paris avoient dépêchés à leurs correſpondants. Cependant, on n'oſoit ſe livrer qu'à demi à la joie que cauſoit un événement vivement deſiré, mais qu'on ne regardoit pas encore comme bien certain, lorſqu'un courrier, adreſſé directement de Verſailles à M. l'Intendant, lui en apporta la confirmation.

Il étoit à-peu-près huit heures du matin : dans le moment, toutes les rues ſe trouverent remplies; on s'embraſſoit, on ſe félicitoit, & certes, à Grenoble ſur-tout, ce n'étoit pas ſans raiſon. Ce jour-là même devoit être trop vraiſemblablement marqué par les événements les plus fâcheux. Preſque toute la nobleſſe de la province étoit réunie à Grenoble, où elle s'étoit ajournée le 25, pour délibérer ſur l'aſſemblée générale des trois Ordres, fixée au 1er ſeptembre, par celle qui avoit eu lieu à Vizille le 21 juillet. Il avoit été

unanimement convenu que cette aſſemblée ſe tiendroit, quoi qu'il arrivât, & on l'avoit déclaré poſitivement à M. le duc de Tonnerre. Celui-ci, de ſon côté, annonçoit qu'il avoit reçu, pour l'empêcher, les ordres les plus précis & les plus rigoureux. En conſéquence, dès le vendredi matin, il y avoit dans la ville mille hommes de garde, & des ſentinelles placées aux portes de l'hôtel-de-ville, à celles de la bibliothéque publique, des principales égliſes, de tous les lieux enfin où l'on pouvoit ſuppoſer qu'un certain nombre de perſonnes puſſent ſe réunir. Ces diſpoſitions hoſtiles n'avoient pas ſimplement pour objet d'empêcher toute aſſemblée, ſoit générale, ſoit même particuliere. Il a paſſé pour conſtant qu'elles étoient ſur-tout deſtinées à favoriſer l'enlèvement de divers citoyens, qui devoit ſe faire le même jour. Comme on vouloit que cet enlèvement ſervît d'exemple, il avoit été réſolu d'y mettre tout l'éclat dont la choſe étoit ſuſceptible ; &, dans cette vue, le moment en avoit été, dit-on, fixé à deux heures après midi. Si ce bruit, généralement répandu dans le temps, étoit, en effet, fondé, on avoit en cela bien plus conſulté les convenances miniſtérielles que les règles de la prudence. Pluſieurs des citoyens déſignés étoient chers au peuple, qui les avoit pris, en quelque ſorte, ſous ſa ſauvegarde, veilloit ſur eux, & n'auroit pas ſouffert, de ſang froid, qu'on vînt les arracher avec violence du ſein de leurs familles. Il y auroit certainement apporté la plus grande

résistance ; & qui peut calculer tous les maux que cette résistance auroit entraînés? Qui peut savoir jusqu'à quels excès se seroit portée une multitude en fureur ; par quelles dangereuses provocations elle auroit mis le soldat, quelles que fussent ses dispositions, dans la fatale nécessité d'opposer la force à la force, & combien de sang auroit pu être versé dans cette journée à jamais désastreuse? Heureusement, la nouvelle inattendue du renvoi du principal ministre rendit inutiles ces funestes apprêts. Les ordres furent sur-le-champ révoqués, la majeure partie de la garde rentra dans ses quartiers, les sentinelles furent levées, & on laissa le peuple se livrer en pleine liberté aux transports d'une joie tenant presque du délire, & partagée bien réellement par tous les ordres des citoyens.

Dès que la nuit fut venue, la ville entière fut illuminée, & beaucoup mieux, certainement, qu'elle ne l'est dans les occasions ordinaires où la police l'ordonne. A une fenêtre éclairée d'un grand nombre de lampions, parut une figure d'archevêque mitré, crossé, &c. qui avoit le nez cassé & tiroit la langue. Bientôt après, cette figure fut brûlée en grande cérémonie ; on en recueillit les cendres, qu'on distribuoit le lendemain à tous les passants. Un semblable mannequin fut également brûlé, aux acclamations d'une populace immense, sur la place Grenette. Ces mannequins, ces *auto-da-fé* ne sont pas, sans doute, d'un goût bien délicat, ni d'une vengeance bien noble ; mais ils peignent l'esprit public.

On vit avec plus de plaiſir quelques inſcriptions qui auroient été ſans doute beaucoup plus multipliées, ſi l'on avoit eu le temps de faire des préparatifs. La fenêtre du grand balcon de la ſalle principale de la bibliothéque, où ſe trouvoit alors réunie toute la nobleſſe de la province, pour délibérer ſur l'aſſemblée du 1er ſeptembre, fut fermée d'un tranſparent mi-parti de bleu & aurore, & ſemé de dauphins, avec cette inſcription : *Statuta Delphinalia reſtituta.*

SUR la grande porte de la maiſon des Jacobins, étoit un autre tranſparent, repréſentant deux dauphins entrelacés, & ſurmontés d'une fleur de lis. On liſoit au-deſſous: *Vive le Roi!* & plus bas : *La parfaite union!*

L'HOTEL des Princes, rue Montorge, rempli, à cette époque, de gentilshommes que les circonſtances avoient amenés à Grenoble, fut parfaitement illuminé. Sur la porte, on liſoit ces deux quatrains:

NOBLES! vous méritez le ſort qui vous décore:
De l'état chancelant vous êtes les ſoutiens;
La nation par vous va briſer ſes liens:
Déjà du plus beau jour on voit briller l'aurore.

GÉNÉREUX Dauphinois! le monarque aujourd'hui,
Comblant votre bonheur, affermira ſon trône;
De fideles ſujets ſoutiendront ſa couronne,
Et c'eſt dans leur amour que ſera ſon appui.

LA jolie maiſon de M. Dolle, au-deſſus de

la porte de France, étoit illuminée en lanternes de couleur, qui faisoient le plus bel effet.

Le renvoi de M. de Lamoignon ne causa pas dans la ville une joie moins vive & moins universelle. On l'apprit le 17 septembre, à sept heures du soir, par un exprès parti de Romans, ensuite d'un courrier extraordinaire, arrivé le 16 dans cette derniere ville, & que MM. de Viennois, de Virieu & de la Blache, députés de la noblesse de Dauphiné, à Versailles, avoient dépêché à leur ordre, pour l'informer de ce grand événement. Dès que cette nouvelle fut répandue dans la ville, (& elle le fut presque au même instant), elle y fit une sensation incroyable. Quoiqu'il fût tard, & qu'il plût, en un moment toutes les rues furent illuminées; des feux de joie furent allumés sur toutes les places, & le peuple se livra de nouveau à tous les mouvements tumultueux, à tous les transports d'alégresse, par lesquels il avoit déjà célébré la chute du principal ministre. Le mauvais temps, qui continua le lendemain, rendit les illuminations moins générales, & fit supprimer tous les transparents; mais il ne put empêcher qu'on ne promenât dans toutes les rues, & qu'on ne brûlât publiquement, sur la place Grenette, deux grands mannequins, représentant les ministres disgrâciés, l'un & l'autre en costume, & à qui l'on eut soin de faire faire préalablement amende honorable à la porte de la cathédrale, à celle du palais, & même à celle de la prison.

Depuis cette époque, jusqu'au moment du retour de M. le premier Président à Grenoble, qu'on supposa bien ne pouvoir être désormais éloigné, on ne s'occupa plus, dans toute la ville, que de préparatifs pour le recevoir avec la plus grande solemnité. Deux compagnies, également nombreuses & brillantes, se formerent dans la bourgeoisie, pour aller à cheval au-devant de lui : la premiere, de grenadiers, habit écarlate, revers & parements blancs, culotte & veste blanches ; la seconde, de chasseurs, habit vert, revers & parements cramoisis, cocarde bleue & aurore (couleurs du Dauphiné), & le chapeau chargé de longs panaches flottants. Bientôt après, il s'en forma une troisieme des habitants des Granges-lès-Grenoble & des faubourgs, habit bleu de ciel, revers & parements jaunes. Tous les chevaux, proprement enharnachés, étoient ornés de nœuds de rubans, & de belles housses uniformes, rouges, vertes ou jaunes, avec des Dauphins brodés & des glands aux quatre coins. Ces préparatifs faits, on attendit, avec impatience, l'arrivée de M. de Berulle dans la province. On sut le samedi 11, qu'il étoit allé coucher au château de Vaulx, peu éloigné de Bourgoin, & qu'il en partiroit le lendemain 12, pour se rendre à Grenoble. Des négociants de cette ville *, que leurs affaires appeloient à Lyon, l'avoient rencontré à la poste de la Verpilliere ; &, rebroussant chemin, s'étoient hâtés de venir en apporter la nouvelle.

* MM. Vallier & Jayet.

Auſſi-tôt qu'on en fut inſtruit, les trois compagnies firent leurs derniers apprêts; &, après avoir aſſiſté à une meſſe en muſique qu'ils firent célébrer dans l'égliſe des Jacobins, elles ſe mirent en marche ſur les neuf heures, pour s'avancer juſqu'à Voreppe. A la tête des grenadiers, étoit à cheval la muſique du régiment d'Auſtraſie; celle du régiment de Royal-la-Marine précédoit les chaſſeurs; & des trompettes, la cavalerie des fauxbourgs. Les grenadiers & les chaſſeurs avoient des étendards en ſatin blanc, où étoient peintes, d'un côté, les armes de France, &, de l'autre, celles de Dauphiné, de Bretagne & de Béarn. Cette troupe, compoſée de près de 200 cavaliers, marchoit dans le plus bel ordre. Elle s'arrêta à Voreppe, & y attendit M. le premier Préſident, qui n'y arriva qu'à trois heures & demie. Il étoit cependant parti de très-grand matin du château de Vaulx; mais, depuis Rives ſur-tout, ſa marche avoit été extrêmement retardée, par l'empreſſement du peuple à le voir, & par les témoignages multipliés qu'il recevoit, à chaque pas, de l'amour & de la ſatisfaction univerſelle. Dans chaque bourg ou village, il trouvoit des cavalcades nombreuſes, des compagnies ſous les armes, des arcs de triomphe élevés, des feux de joie allumés, des compliments à entendre, une foule immenſe accourue des campagnes voiſines, & qui ſe preſſoit ſur ſon paſſage, pour jouir, dumoins un inſtant, de ſa préſence. Nous n'entrerons point ici dans des détails, qui n'offriroient qu'une ſuite de ſcenes,

ſcenes, toutes, à la vérité, ſingulièrement intéreſſantes, par le ſentiment qui y préſidoit, mais dont la répétition paroîtroit néceſſairement monotone. Nous nous contenterons de rapporter ce qu'elles ont eu de plus varié ou de plus frappant.

A Rives, on avoit tranſporté du château d'Alivet, appartenant à M. le comte de Saint-Prieſt, deux pieces de canon, ſur une hauteur voiſine du bourg, & dominant le grand chemin. Au moment du paſſage de M. le premier Préſident, on le ſalua de onze coups, ſuivis de décharges réitérées de boîtes & de mouſquets. Une partie des jeunes gens du canton l'accompagnerent à cheval, & ſe mêlerent, ſur le pont de Rives, à la cavalcade de Moirans, qui étoit venue y attendre M. de Berulle. Là, M. Geynet, officier municipal de cette derniere ville, lui adreſſa le diſcours ſuivant :

« Monseigneur,

» Au milieu des acclamations dont retentit » cette province, depuis qu'on annonce votre » retour; au milieu de ces cris de joie qui vous » précedent & vous ſuivent pour en célébrer le » moment heureux, daignerez-vous accueillir » l'hommage que viennent vous offrir le corps » municipal & la communauté de Moirans ? » D'autres ſauront mieux exprimer que nous les » ſentiments profonds de reſpect & d'eſtime que » vous avez fait naître dans tous les cœurs. Mais, » Monſeigneur, nous oſons vous le dire, s'ils

» ont sur nous cet avantage, ils n'auront pas
» celui qui nous est le plus cher, celui d'apprécier
» & de bien sentir le bonheur de vous posséder.
» C'étoit l'objet de tous nos vœux; & du mo-
» ment qu'ils ont été remplis, nous attendions,
» avec impatience, le jour où nous pourrions
» vous les faire agréer ».

L'ENTRÉE de M. de Berulle dans Moirans fut annoncée par plusieurs décharges de boîtes. Les Cordeliers avoient élevé un arc de triomphe, aussi bien décoré que le temps & le lieu l'avoient pu permettre, & sur lequel étoit peinte la France, présentant une palme à Thémis. Au-dessous, on lisoit cette inscription :

Patriis virtutibus palmam dat Gallia rediviva.

Du haut de cet arc, descendit une couronne sur la voiture de M. le premier Président.

Pour ne faire qu'un article de ce qui regarde cette ville, nous ajouterons ici que le dimanche 19, veille de la rentrée du Parlement, le corps municipal fit élever sur la place un obélisque, avec cette dédicace, dont le roman poëtique de Télephe avoit fourni l'idée :

Le respect,
L'estime
Et la reconnoissance ;

OFFRENT CET HOMMAGE

Aux Magistrats protecteurs,
Aux Magistrats citoyens,
Aux Magistrats sensibles & bienfaisants.

Le ſoir, on tira un feu d'artifice, & toute la ville fut illuminée. Les principales maiſons, telles que celles de M. de la Porte, de Mad^e^. du Perron, des PP. Cordeliers, & des dames Urſulines, offroient le plus beau ſpectacle. Une façade de ce dernier couvent fut apperçue de Voreppe.

Au ſortir de Moirans, M. le premier Préſident fut accompagné par les cavalcades réunies de cette ville & du bourg de Rives, juſqu'aux limites de la paroiſſe. Là, il trouva une nouvelle troupe à cheval, formée par les principaux habitants de Voreppe, & à la tête de laquelle M. Coynde-la-Tivoliere le complimenta en ces termes:

« Monseigneur,

» Les habitants de cette communauté m'ont » chargé de vous préſenter leurs reſpectueux » hommages, & de vous témoigner la joie qu'ils » reſſentent de votre heureux rappel. La vérité » eſt parvenue juſques au trône; les miniſtres » inſidieux qui cherchoient à anéantir la nation » & à ternir la gloire du meilleur des rois, ſont » enfin deſtitués. C'eſt à votre fermeté, Mon- » ſeigneur, c'eſt à celle de tout le Parlement, » que nous devons le ſalut de la province; c'eſt à » l'abandon libre & généreux de vos droits, que » nous devons la reſtauration de nos États. Si » Paris s'eſt réjoui d'avoir dans ſon ſein des d'A- » ligre, des d'Eprémeſnil, des Goëslard, des » Seguier, & tant d'illuſtres perſonnages dont le » patriotiſme a attiré l'admiration des François, » & même des nations étrangeres, nous nous

» félicitons d'avoir également parmi nous des
» Berulle, des Meyrieu, des Garnier, des Rol-
» lin. Enfin, Monſeigneur, il n'eſt pas un mem-
» bre de la Cour qui ne mérite les mêmes éloges,
» les mêmes gages de notre reſpect, de notre re-
» connoiſſance : je vous ſupplie de les leur faire
» agréer, & de leur dire que dans notre alégreſſe,
» nous avons ſouvent répété : Vive le Roi ! Vive
» le Parlement ! Qu'il eſt glorieux pour vous,
» Monſeigneur, de joindre à l'eſtime de votre
» Compagnie, les ſuffrages de la province entiè-
» re ! je vois, à chaque pas, les lauriers ſe mul-
» tiplier ſur votre tête :

Dat populus, dat gratus eques, dat thura ſenatus.

Des boîtes, des ſalves de mouſqueterie, des cris de joie ſe faiſoient entendre de toute part.

Amené à Voreppe par la compagnie de cavalerie de ce bourg, M. le premier Préſident y fut reçu par une autre d'infanterie, qui l'attendoit ſous les armes, & par les trois troupes réunies de Grenoble, à la tête deſquelles M. Vallier, principal officier des grenadiers, lui fit le compliment ſuivant :

« Monseigneur,

» Dans tous les temps, & chez tous les
» peuples de l'univers, quand on échappoit à
» de grands dangers, les citoyens ſortoient en
» foule de leurs villes, pour recevoir ceux qui
» avoient ſauvé la patrie.

» Qui, plus que vous, Monſeigneur, a
» mérité ce témoignage d'amour & de vénéra-

» tion ? Nous n'oublierons jamais ce que nous » devons au patriotiſme, au courage, au déſin- » téreſſement de l'illuſtre Compagnie dont vous » êtes le chef.

» Notre Monarque a écouté les repréſenta- » tions d'un peuple fidele ; il vous rend à nos » vœux. Recevez, Monſeigneur, l'hommage » libre & ſincère de notre reconnoiſſance. » Hâtez-vous de paroître dans une ville à la- » quelle vous êtes ſi cher. Vous ſavez combien » votre départ lui coûta de regrets ; venez jouir » de la joie que lui cauſe votre retour ».

Là commença un nouvel ordre de marche, qui ne fut plus interrompu jusqu'à l'hôtel de la premiere Préſidence. Les grenadiers, précédés de leur muſique, ſe mirent à la tête ; après eux, venoit la muſique des chaſſeurs, & immédiatement enſuite la voiture de M. le premier Préſident, quatre officiers des deux corps marchant l'épée nue aux portieres. Les chaſſeurs ſuivoient ſur deux lignes, tous, ainſi que les grenadiers, le ſabre à la main ; & la cavalerie des faubourgs fermoit la marche.

Au village du Fontanil, nouvelle troupe ſous les armes, nouveau feu de joie ; & la foule qui devenoit toujours plus nombreuſe, à meſure qu'on approchoit de la ville, ne permit plus aux chevaux que d'aller le plus petit pas. Le chemin pratiqué au pied, & en quelques endroits, ſur le flanc même des montagnes, offroit de grandes facilités à cette multitude innombrable de ſpectateurs. Le vaſte amphithéâtre, formé par la

pente naturelle des côteaux, les terraſſes, les fenêtres, les toits des maiſons ſituées ſur la route, les murs élevés pour clorre les vignes, ou ſoutenir les terres, tout étoit comblé de monde, on en voyoit juſque ſur la crête des rochers.

A LA BUISSERATE, petit village à une demi-lieue de la ville, de jeunes enfants, vêtus de robes blanches, & ornés de guirlandes de fleurs, vinrent préſenter à M. de Bérulle, avec un gâteau figuré en dauphin, une couronne de branches de laurier, d'olivier, entrelacées avec des roſes. Leur compliment, débité avec grâce, fut ſimple & naïf, plein de ſentiment & de vérité, & reſpirant la touchante ingénuité de cet heureux âge. Le voici :

« MONSEIGNEUR,

» C'eſt par les mains de l'innocence, que » la vertu doit être couronnée. Nous n'avons » à vous offrir qu'une couronne de fleurs ; » mais vous daignerez, Monſeigneur, l'accueil- » lir avec bonté, & la recevoir comme le » gage des ſentiments d'amour & de vénération, » dont nos cœurs ſont pénétrés ».

Nous ne devons pas oublier que les habitants de ce village, ſous les armes, ainſi que ceux de preſque toutes les autres communautés, avoient mis à leurs chapeaux, en guiſe de cocardes & de panaches, des branches de laurier. Quoiqu'ils fuſſent à pied, ils accompagnerent conſtamment la voiture juſqu'aux portes de la ville.

À quelques pas de-là, la communauté de Saint-Martin-le-Vinoux vint auſſi préſenter ſon hommage, en ces termes :

« MONSEIGNEUR,

» La communauté de Saint-Martin-le-Vinoux
» a été une des premieres & des plus ardentes à ſe
» réunir aux trois Ordres de la ville de Grenoble,
» pour ſolliciter, auprès de la juſtice du roi,
» le prompt retour de ſon Parlement : elle eſt
» auſſi des plus empreſſées à venir vous apporter
» les témoignages de cette joie vive & pure, que
» votre arrivée ramene dans tous les cœurs.
» Daignez, Monſeigneur, les accueillir avec
» votre bonté ordinaire. Nous croyons la mériter
» par les ſentiments d'amour & de reſpect dont
» nous ſommes pénétrés pour votre perſonne ».

Comme le territoire de cette communauté eſt très-abondant en vin, de jeunes gens du canton devoient, en coſtume de vendangeurs & de vendangeuſes, chanter un *duo* analogue aux circonſtances. Je ne ſais quoi fit manquer ce projet.

La foule croiſſoit toujours ; toute la ville, toutes les campagnes voiſines s'étoient portées ſur le grand chemin. Les applaudiſſements, les battements de main, les cris de vive le Roi, de vive le Parlement, de vive M. de Bérulle, redoubloient au point, qu'il n'étoit plus poſſible d'entendre ni les muſiciens, ni les décharges de mouſqueterie, qui continuoient à ſe faire, ſurtout au paſſage de chaque village. Seulement

quelques boîtes, placées contre les rochers, & dont le bruit étoit renvoyé au loin par l'écho, se faisoient distinguer au milieu de ce concert d'éclatantes & flatteuses acclamations.

Ce fut ainsi qu'on arriva à la porte de la ville, à-peu-près vers les six heures du soir. Après avoir traversé le pont, on remonta le long du quai pour passer par la place Saint-André, la Grand'Rue, la place Grenette & la rue Neuve. On essayeroit vainement de rendre, & ce que cette marche avoit d'imposant, & l'impression qu'elle fit sur un peuple dont l'amour étoit porté jusqu'à l'enthousiasme, & la joie jusqu'au délire. Quiconque n'a pas été témoin de ce spectacle, ne peut s'en former une juste idée; & qui a pu le voir, sans sentir des larmes d'attendrissement couler de ses yeux, n'étoit pas digne d'y assister. Ce fut un véritable triomphe décerné par le respect, l'amour & la reconnoissance, aux grandes & sublimes qualités de l'homme public, & plus encore peut-être aux douces vertus de l'homme sensible, du magistrat populaire & bienfaisant. En rapprochant ce qui s'est passé dans ce jour de fête des incroyables événements de la malheureuse journée du 7 juin; en plaçant à côté du tableau de cette joie si vraie, si vive, si universelle, celui de la douleur, de la consternation, du désespoir de tous les citoyens, au moment où ils apprirent l'exil & la dispersion prochaine de leurs protecteurs naturels; en comparant, sur-tout, cette entrée triomphale du premier magistrat de la province,

vince, avec sa sortie de la ville, seul, à pied, prenant, pour se dérober aux vœux & à l'amour d'un peuple dont il étoit l'idole, les mêmes précautions que prend un malfaicteur pour échapper au glaive vengeur des loix, quel contraste frappant, quel sujet de profondes & utiles réflexions se présente à l'esprit ! Le temps & le plan de ce Récit ne nous permettent pas de nous y arrêter ; c'est assez d'en avoir indiqué la source.

UNE remarque importante & encore plus agréable à faire, c'est que, malgré cet immense concours de gens de tout âge, de tout sexe, de tout état, les uns perchés sur des arbres, grimpés sur de vieux murs, entassés sur le faîte des maisons ; les autres, tumultueusement pressés sur les chemins, sur les places, dans les rues, & dont plusieurs étoient, en quelque sorte, sous les pieds des chevaux, & les roues des voitures, il n'est pas arrivé le plus léger accident. La joie a été pure & sans mélange : aucun sujet de tristesse & de deuil n'est venu en altérer la douceur.

ARRIVÉ dans son hôtel, M. de Berulle en trouva les cours, l'escalier & toutes les antichambres remplies d'une foule innombrable, qui ne pouvoit se rassasier de le voir, & par laquelle il fut comme porté en triomphe jusque dans son appartement. Tout ce qu'il y avoit alors à Grenoble de gens distingués, vinrent aussi-tôt le complimenter, & joindre les témoignages de leur satisfaction particuliere aux vives & tumultueuses

explosions de la joie publique. De ce nombre, furent les dames les plus qualifiées de la ville, dont plusieurs, dans l'impatience de revoir plutôt un magistrat, également cher à tous les ordres de citoyens, avoient été sur le grand chemin se mêler à la foule qui l'attendoit à son passage. Les officiers des régiments d'Austrasie & de Royal-la-Marine, en garnison à Grenoble, ne montrerent pas moins d'empressement. A peine M. le premier Président fut-il arrivé chez lui, qu'ils s'y rendirent en corps pour lui témoigner combien ils partageoient la joie qu'inspiroit son retour. Et, en parlant de ces deux régiments, nous ne pouvons nous refuser au plaisir de leur payer le tribut d'éloges qui leur est dû pour la conduite que, sans cesser d'être fideles à tous les devoirs de leur noble profession, ils ont constamment tenue, dans des circonstances non moins difficiles que délicates. Leur prudence, leur humanité, leur patriotisme, leur ont valu, de la part de la cité, une distinction aussi flatteuse que justement méritée. Instruit & vivement affligé de leur départ prochain, le Conseil municipal a consigné ses regrets & sa reconnoissance dans une délibération solemnelle, inscrite dans les registres de l'hôtel-de-ville, & dont extrait a été délivré aux chefs des deux corps.

Celui des officiers du régiment Suisse de Sonnemberg, en quartier dans les environs de Grenoble, vint aussi le même soir complimenter M. le premier Président sur son heureuse arrivée.

Du reste, ce ne fut pas sans quelque peine que toutes ces visites parvinrent jusqu'à M. de Berulle. La foule qui continuoit à inonder son hôtel, n'étoit pas aisée à percer. Jusqu'à plus de neuf heures, elle ne fit que grossir ; & en se montrant, par intervalle, à ses avides regards, en écoutant, avec intérêt & attendrissement, les naïves expressions de ses sentiments, en y répondant par les témoignages d'une affection vraiment paternelle, M. le premier Président ne cessa de se prêter, avec complaisance, aux desirs de ce bon peuple. Enfin, sur ses représentations, on consentit à lui laisser la liberté de goûter quelques instants de repos. La fatigue de la route, & plus encore les douces, mais vives épreuves auxquelles sa sensibilité venoit d'être mise, lui rendoient ce repos extrêmement nécessaire.

Dans l'intervalle, la compagnie des chasseurs étoit venue lui faire hommage de son étendard : celui des grenadiers fut déposé à l'hôtel-de-ville. Vers minuit, les mêmes chasseurs lui donnerent en corps une sérénade charmante, qu'ils rendirent encore plus gaie, en formant des danses sous les fenêtres de son appartement.

Les illuminations avoient commencé avec la nuit ; & elles furent aussi générales que brillantes. Parmi les divers transparents dont un grand nombre de maisons furent décorées, on distingua à une des fenêtres du College-Royal-Dauphin, ce

paſſage d'Horace, liv. 4, ode 5, dont l'application ne pouvoit être plus juſte ni plus heureuſe :

Vultus ubi tuus
Adfulſit populo, gratior it dies
Et ſoles meliùs nitent.

ON remarqua encore ſur la place Grenette, aux fenêtres d'un appartement occupé par M. Durand, commerçant en draperie, un ſoleil ſortant avec éclat d'un nuage obſcur, & placé ſous le ſigne de la balance. Au-deſſus étoient ces mots latins :

Poſt nubila, prodit
Clarior.

Et au bas, ces quatre vers :

EN vain d'un voile épais, dans ſa courſe féconde,
De groſſieres vapeurs couvroient l'aſtre du jour;
Le Dieu perce la nue, & ſon heureux retour
Rend aux Cieux leur éclat, & le bonheur au monde.

LE lendemain, M. de Berulle reçut la viſite & les compliments de tous les corps, tant eccléſiaſtiques que ſéculiers. De tous ces compliments, qu'il ſeroit trop long de tranſcrire dans ce Récit, nous ne citerons que celui d'un bon religieux, à la tête de ſa communauté : Il ſouhaita à M. de Berulle, d'*être accompagné par autant d'Anges dans le Ciel, qu'il avoit trouvé, la veille, ſur ſon paſſage, de perſonnes impatientes de le revoir.*

QUELQUE éclat, quelque ſolemnité, quelque

empreſſement, ſur-tout, qu'on ait mis dans la réception perſonnelle, faite à M. le premier Préſident, l'intervalle écoulé entre cette époque, & la rentrée du Parlement, rendit encore beaucoup plus brillantes les fêtes deſtinées à célébrer ce dernier événement, en laiſſant, pour en achever les préparatifs, tout le temps dont on pouvoit avoir beſoin. Cette rentrée ſe fit le lundi 20 octobre, ſur les neuf heures: dès le matin, toutes les boutiques furent fermées, & les rues remplies de monde, dont le concours ne fit que s'accroître juſqu'au ſoir, au point de rendre ſouvent le paſſage impoſſible. A la foule des citoyens, & des habitants des campagnes voiſines, accourus par millier dans la capitale, ſe joignoit une multitude d'étrangers venus à Grenoble pour complimenter le Parlement ſur ſon retour, ou que la curioſité & l'intérêt d'un ſi grand jour y avoient attirés. En allant au palais, en en revenant, M. de Berulle fut obligé de traverſer ces flots preſſés de ſpectateurs, dont les acclamations & les battements de mains le ſuivirent juſqu'à la deſcente de ſa voiture. Lorſque, dans la rue Neuve, il paſſa ſous le magnifique arc de triomphe, dont nous donnerons plus bas la deſcription, un grand nombre de muſiciens, du haut de la galerie, pratiquée dans l'entablement, exécuterent un morceau brillant de ſymphonie. A la tête de ces muſiciens, étoient tous les amateurs de la ville.

M. le Procureur-Général porta au palais la déclaration du Roi, ordonnant la convocation prochaine des états-généraux, & le rétabliſſement des cours & autres tribunaux, dans l'exercice de leurs fonctions; une autre déclaration, autoriſant les procureurs, huiſſiers, &c., à faire, pendant le reſte des vacances, les formalités néceſſaires à l'inſtruction des procès, & des lettres-patentes pour former la chambre des vacations. L'examen en fut renvoyé aux commiſſaires; & la Cour reçut les compliments des députés de tous les corps. Le premier bureau, où ſe tenoit la ſéance, ne ſuffiſant pas à l'affluence des auditeurs, on paſſa dans la grande ſalle des audiences publiques, qui, dans l'inſtant, ne ſe trouva pas moins remplie. Pluſieurs députés ne purent percer la foule, & on fut obligé de renvoyer au lendemain à les entendre. Les bornes que nous nous ſommes preſcrites, ne nous permettent pas d'inſérer ici les divers diſcours prononcés dans cette ſéance, quoique très-dignes, pour la plupart, d'être conſervés, ainſi que les réponſes de M. le premier Préſident, toujours nobles, juſtes, &, par leurs nuances graduelles ou oppoſées, parfaitement convenables aux perſonnes & aux circonſtances. Nous eſpérons de pouvoir inceſſamment en publier le recueil.

DANS l'après midi, des fontaines de vin ſur toutes les places, des inſtruments dans le jardin pour faire danſer le peuple, donnerent une nou-

velle activité à la joie publique ; & le soir, elle fut portée à son comble par les brillantes illuminations qui, dès que la nuit fut venue, parurent à la fois dans tous les quartiers de la ville. Le souvenir de ces illuminations, les plus belles que, de temps immémorial, on ait vues à Grenoble, y sera long-temps conservé : ceux qui n'ont pu les voir, en prendront du moins une légere idée, en lisant la description détaillée, & sur-tout très-fidelle, que nous allons en faire. Nous commencerons par les objets principaux, ceux qui ont été les plus imposants par leur masse, ou les plus remarquables par leur effet.

Arc de Triomphe de la rue Neuve.

A la tête, doit être d'abord placé le superbe arc de triomphe, élevé vis-à-vis le college, & dans toute la largeur de la rue Neuve, par les soins réunis de divers artistes & autres particuliers de cette rue & de la rue Pertuisiere. L'idée en étoit véritablement grande, l'ensemble majestueux, les détails aussi ingénieux que bien entendus, & l'exécution parfaite. Cet arc, construit suivant les belles formes, & dans toutes les proportions de l'ordre ïonique, étoit à double face, & composé de deux portiques, chacun de 30 pieds de haut, sur 15 de large; les pilastres cannelés dans toute leur hauteur, étoient posés sur des piedestaux enrichis de divers ornements.

Dans l'épaisseur de la frise, régnoit, d'un bout

à l'autre, une galerie, haute de 4 pieds 6 pouces: là, fut placée une muſique nombreuſe qui, pendant toute la ſoirée, ne ceſſa de ſe faire entendre.

Sur la face orientale, & dans les triangles compris entre l'architrave, les chapiteaux des pilaſtres & les arcs des portiques, on voyoit, au milieu, les anciennes armes de Dauphiné; & au-deſſus, un ſoleil, avec ces mots:

Lumen ab illo.

Du côté droit de l'édifice, les armes de la ville de Grenoble; au-deſſus, un arbre battu par la tempête:

Nec fracta illabitur.

Du côté gauche, les armes de M. de Berulle; au-deſſus, un arc-en-ciel:

Reducis pignus ſerenitatis.

Le couronnement étoit ſurmonté d'un fronton, où étoient peintes, en grand, les armes de France, avec tous les acceſſoires dont elles ſont ordinairement accompagnées. Sur une banderole flottante, on liſoit ce vers de Virgile, *Eglo. 4, verſ. 6*:

Jam redit & Virgo, redeunt Saturnia regna.

Et au-deſſous, ces ſix vers françois, lui ſervant d'explication:

O Roi ſenſible & bon! ta juſtice éclairée
De ton Peuple fidele a comblé les ſouhaits:
Pour lui, d'un long exil, ta voix rappelle Aſtrée;
Tu ramenes les temps de Saturne & de Rhée;
Et de ces jours heureux, dus à tes ſeuls bienfaits,
Necker nous garantit l'éternelle durée.

A côté de ces vers, & toujours dans l'entablement, étoit, à droite, le buſte de M. Necker, entre deux cornes d'abondance, avec cette inſcription :

Reſtaurateur des Lois, attends tout de nos cœurs.

A gauche, un génie préſentoit d'une main le *compte rendu en 1781*, & retrouſſoit de l'autre une draperie qui lui ſervoit de vêtement, & qui paroiſſoit pleine de pieces d'or. On liſoit au-deſſous :

La France de ton zele accepte l'heureux gage.

Sur la face occidentale, les triangles des portiques portoient de même trois écuſſons : au milieu, étoient les armes actuelles de Dauphiné, avec ces mots :

Liberté, Franchiſe.

A droite, celles de Bretagne :

Courage, vertu.

A gauche, celles de Bearn :

Fidélité, Conſtance.

Autour des armes de France, répétées dans le fronton, on liſoit ce vers :

Toujours de ſes Sujets un Roi juſte eſt le pere.

Et au-deſſous, dans la friſe, ces deux quatrains :

Enfin, ils ne ſont plus ces tyrans de la France ;
Ces deſpotes altiers, ennemis d'un bon Roi,
Qui, par l'abus fatal d'une injuſte puiſſance,
Ont outragé le Peuple, & renverſé la Loi.

Thémis, qui toujours veille, a ſauvé la Patrie ;
François ! au pied du trône, elle a porté vos vœux :
Tout ſe rend à ſa voix, devant elle tout plie ;
Elle reprend ſes droits, & le Peuple eſt heureux.

Comme une grande partie de ces décorations étoit formée par des tableaux tranſparents très-bien éclairés, & que le reſte fut parfaitement illuminé en verres de couleur, au nombre de plus de 1500, aucun des détails de ce monument patriotique n'échappa à la vue; & juſque bien avant dans la nuit, il ne ceſſa de produire le plus bel effet, & d'attirer un concours prodigieux de ſpectateurs.

Jardin de M. Dolle le cadet, près la porte de France.

Ce jardin, élevé de 80 pieds au-deſſus de la ville, & formant pluſieurs terraſſes ſur une longueur de 150 toiſes, préſentoit, pour une illumination en grand, un local & une poſition uniques; & le parti qu'en a ſu tirer le propriétaire, aidé des ſoins de M. le Seurre, architecte & géographe dans les ponts & chauſſées, a encore ſurpaſſé l'attente qu'on en avoit conçue. Plus de trois mille lampions, diſpoſés avec goût & intelligence, trois cents globes de feu de différentes couleurs, qui deſſinoient les rampes du jardin, ſemblerent, en un inſtant, tranſporter le ſpectateur dans un de ces lieux enchantés, où un coup de baguette créoit des palais de diamants, & offroit aux regards éblouis toutes les merveilles de la Féerie. En moins de ſept minutes,

(ſans un peu d'humidité dans les mèches de communication, il n'en eût pas fallu trois) une tour de fortification, une guérite, les murs du rempart de la ville, un pavillon ſur le devant, les rampes d'eſcalier, les mouvements apparents des murs de terraſſe, tout fut illuminé. Sur une de ces terraſſes, s'éleva magiquement un ordre d'architecture de 30 pieds de hauteur, compoſé de ſept portiques, & terminé par une pyramide à chaque extrémité. Au-deſſus des pilaſtres, étoient poſés de beaux vaſes antiques en tranſparent ; & dans chacune des pyramides, des vis ſans fin de neuf pieds de haut, auxquelles l'action du feu imprimoit un mouvement circulaire & non interrompu. Une étoile en tranſparent, de ſix pieds de diametre, iſolée & élevée de vingt pieds au-deſſus du jardin, ſembloit dominer les montagnes. Une muſique raviſſante ajoutoit au charme du ſpectateur, & achevoit d'égarer ſon imagination.

Cette ſuperbe illumination fut précédée d'un feu d'artifice, tiré ſur le haut de la tour, où fut placée, immédiatement après, une pyramide en tranſparent rouge, de vingt pieds d'élévation.

Vingt-cinq mille perſonnes, raſſemblées en foule ſur les quais, ſur le pont, & dans tous les lieux d'alentour, animoient ce beau ſpectacle : les gens diſtingués en jouirent, à l'abri d'une tente, dans un emplacement préparé pour cet objet, en face du jardin.

Cette fête brillante fut terminée par un magni-

fique ſouper que donna M. Dolle dans un ſallon de verdure, orné de guirlandes de fleurs. Ce ſallon avoit été formé pour cet uſage, derriere les ſept portiques qui ſervoient en même temps à ſa décoration.

Bateau ſur l'Iſere, en face de l'hôtel de Viennois.

L'IDÉE de ce bateau, due au zele patriotique des habitants du quai & des maiſons voiſines, étoit ingénieuſe, & fut parfaitement exécutée par le ſieur Boni, peintre-décorateur. Cependant, l'effet n'en fut pas, dans l'obſcurité, auſſi frappant qu'on devoit naturellement ſe le promettre. Une diſtribution mal combinée de lumieres, eu égard à la grande diſtance où cette machine fut placée du rivage, empêcha qu'on ne pût en ſaiſir tous les détails; mais, pendant le jour, elle offrit réellement un très-beau ſpectacle. De forts madriers, ſolidement établis ſur les bandes du bateau, & entourés d'une baluſtrade, y avoient formé un ſallon de plus de 60 pieds de long, & de 24 de large. Sur la face tournée du côté du quai, la baluſtrade étoit coupée par quatre piedeſtaux, portant les armes du Roi, celles de Dauphiné, celles de la Ville, & celles de M. de Berulle. Ces écuſſons, peints ſur toile, ainſi que tous les autres ornements, imitoient le bronze doré.

Au-dessous des armes du Roi, on lisoit :

Pro Rege & Patria.

Au-dessous de celles de la Province :

Libertatis amica,
Incorrupta fides.

Sous celles de la Ville, qui sont trois Roses, & qu'on avoit entourées de branches de laurier, de maniere qu'une de ces branches paroissoit sortir de derriere l'écu :

Floruit è rosis laurus.

Sous celles de M. de Berulle :

Decus, candor, honor.

Au milieu de la même face, une pyramide de 9 pieds de haut, portoit agrafés les divers attributs de la justice, avec ces mots :

Præsidium & dulce decus.
Horat. lib. 1, ode 1.

Plus bas, dans une table d'inscription, attachée au socle, on lisoit ces quatre vers :

O toi ! de la Patrie & la gloire & l'appui,
Qui t'immolas pour sa défense,
Reçois, Sénat auguste, un tribut qu'aujourd'hui
T'ont seuls payé l'amour & la reconnoissance.

Derriere la balustrade, s'élevoient des arceaux en verdure, ornés de guirlandes de fleurs bleues & aurores, & formant encadrement aux quatre écussons. Les pilastres qui divisoient ces arceaux, étoient couronnés par des arbres de 12 pieds de hauteur. A la poupe & à la proue, flottoient du haut de deux mâts élevés, des pavillons de taffetas bleu & aurore.

Les deux petits côtés du ſallon, également couronnés par des arceaux de verdure, portoient d'autres piedeſtaux en forme de tronçons de colonne, & ſur leſquels étoient poſés des vaſes antiques, imitant nos pots à feu.

Tout autour pendoit, depuis deux pieds au-deſſus de la bande juſqu'à la ſurface de l'eau, une toile peinte en maçonnerie, de maniere à donner à ce bel enſemble l'apparence d'un édifice bâti au milieu de la riviere. C'eſt dans l'intervalle compris entre la baluſtrade, & l'extrémité ſupérieure de ce mur figuré, élevée, comme nous venons de le dire, de deux pieds au-deſſus de la bande, que furent établies ſur la plate-forme les lumieres deſtinées à éclairer toute la machine, & qui, par cette diſpoſition, demeurerent conſtamment cachées aux yeux du ſpectateur.

Après un joli feu d'artifice, tiré à l'entrée de la nuit, on ſe mit à danſer dans le ſallon, aſſez vaſte pour y former à la fois pluſieurs contre-danſes, & aſſez ſolidement conſtruit pour ne laiſſer craindre aucun accident.

Pyramide de la Place Saint-André.

Les habitants de cette place & des rues adjacentes, non moins jaloux que ceux des autres quartiers de la ville, de ſignaler leur empreſſement à partager l'alégreſſe commune, imaginerent d'élever en face du Palais une grande pyramide, de 36 pieds d'élévation, y compris le ſocle

& le couronnement. Toutes les diverſes parties en furent formées par autant de tableaux tranſparents, peints par le ſieur Charbonnel, & auſſi bien exécutés que peuvent l'être des ouvrages de ce genre. Chacun des parallelogrammes compoſant le ſocle, avoit 9 pieds de haut, ſur 12 de large. Dans le milieu, étoit figurée une draperie relevée, avec grâce, par des cordons ornés de glands. La hauteur de la pyramide, depuis le ſocle, juſqu'au couronnement, étoit de 22 pieds. Sur la face qui regardoit le Palais, on avoit peint la Juſtice avec ſes attributs ordinaires, la balance & le glaive. Au-deſſous, étoient les armes du Parlement; & plus bas, ces deux vers :

D'ineſtimables biens ſource pure & féconde,
La JUSTICE des Rois fait le bonheur du monde.

La ſeconde face, tournée du côté de l'hôtel-de-ville, offroit la Prudence repréſentée ſous la forme de Minerve, ayant à ſes pieds un ſerpent, & un œil ouvert ſur ſa cuiraſſe. On voyoit au-deſſous les armes de la ville, & plus bas :

Necker, d'un roi chéri miniſtre integre & ſage,
Du bonheur de l'Etat ta PRUDENCE eſt le gage.

Sur la troiſieme, étoit peinte la Force appuyée ſur une colonne, ayant une maſſue à la main, un lion à ſes pieds, & ſur la tête une couronne de tours. Les armes de Dauphiné, réunies ſous une même couronne, à celles de Bre-

tagne & de Béarn, étoient au-dessous; & plus bas on lisoit:

La FORCE d'un Empire est dans celle des Lois,
Et l'amour des Sujets fait celle des bons Rois.

Au-dessus de chacune de ces trois figures, étoit une fleur de lis entre deux dauphins; & au sommet de la pyramide, un couronnement en forme de globe, avec les armes de France ayant des dauphins pour support: ces armes étoient répétées de maniere à correspondre à chaque face.

Une double colonne de lampions ornoit extérieurement les côtés perpendiculaires des parallélogrammes du socle, & ceux des triangles des faces; mais leur vive clarté, quoique d'un effet très-agréable, nuisit peut-être un peu à celle des transparents. On les supprima le lendemain, & l'on eut tout lieu de s'en applaudir.

Les mesures étoient prises pour répéter pendant neuf jours consécutifs cette ingénieuse illumination. Un vent impétueux, qui s'éleva le surlendemain, fit échouer ce projet, en déchirant une partie des transparents.

Portique de l'Oratoire.

AU fond du cul-de-sac de l'Oratoire, & dans toute la largeur de la rue, depuis l'hôtel de M. le Président du Pré, jusqu'au mur de l'église du séminaire, plusieurs centaines de lampions figu-

roient

roient un magnifique portique de 30 pieds d'élévation. Dans le fronton, se faisoit remarquer un grand tableau transparent, de la composition du P. Rapoud, Minime. On y voyoit la France, au milieu d'un nuage lumineux, tenant d'une main l'écusson de ses armes, & réunissant dans l'autre les extrémités de trois rubans, à l'aide desquels elle posoit des couronnes de laurier & de fleurs sur la tête de la Bretagne, du Dauphiné & du Béarn. Ces trois provinces étoient représentées par trois Guerriers l'épée au côté, & caractérisées, la premiere, par un écu semé d'hermines; la seconde, par un dauphin à ses pieds; & la troisieme, par une vache.

Au-dessous, on lisoit cette dédicace:

Impavidis liberatoribus suis
Gallia rediviva
In æternum memor.

OUTRE ces grands objets, fruit des soins réunis de divers citoyens, une multitude d'autres particuliers s'étoient empressés de faire éclater leur joie par des transparents, des emblêmes, des vers, des inscriptions que nous allons rassembler, en n'observant d'autre ordre, que de suivre à-peu-près la distribution successive des différents quartiers de la ville, & de réunir, sous un même titre, tout ce qui étoit sur la même place ou dans la même rue. Il ne faut pas s'attendre que, plusieurs de ces témoignages de zele & de patriotisme étant

l'ouvrage de ſimples artiſans, ſans culture & ſans lettres, tous ces emblêmes ſoient également heureux, tous ces vers également corrects; mais ils peignent tous le même eſprit, ils reſpirent tous le même ſentiment; & c'eſt ce qui nous a engagés à les recueillir avec la plus grande exactitude.

RUE NEUVE.

Les Capucins.

LES armes de la Province en tranſparent; au-deſſous:

Pro Patriâ micant.

Les Religieuſes de Ste. Cecile.

SUR le portail de l'égliſe, un luſtre en lampions; & au-deſſous, un *Vive le Roi*, également en lampions.

A une des fenêtres du couvent, un tranſparent repréſentant Thémis placée entre deux dauphins. D'une main, elle tenoit ſon glaive; & de l'autre, ſa balance. Un ſoleil levant étoit peint dans le bas du tableau, ſur lequel on liſoit ces vers:

THÉMIS, ſi, pour un temps, tu quittas ta balance,
Tu n'en veillois pas moins ſur Grenoble & la France;
Et malgré les efforts de ces lâches tyrans,
Nous revoyons Berulle & tes nobles Enfants.

A une ſeconde fenêtre, on liſoit, ſur un tranſ-

parent, en lettres d'or: *Vive le Roi!* Et à une troisieme: *Vive le Parlement!*

La Bibliothéque publique.

DEVANT la principale fenêtre, un grand & magnifique transparent, en carton noir découpé, représentoit la Justice, le bras gauche appuyé sur une colonne, emblême de son éternelle stabilité; & de la main droite, tenant sa balance. Au-dessous étoient écrits ces mots du livre de la sagesse:

Per me Reges regnant.

Ce beau transparent, malgré le voisinage de l'arc de triomphe, au-dessous duquel il étoit presque perpendiculairement placé, se faisoit remarquer avec le plus grand plaisir.

A d'autres fenêtres du même édifice, étoient de grandes lanternes cylindriques, imaginées & exécutées par M. l'abbé Ducros, bibliothécaire, & qu'un mécanisme, également simple & ingénieux, faisoit tourner continuellement par la seule action de la chaleur.

Le College Royal-Dauphin.

SUR la porte, dans un transparent, ce passage d'Horace, *Liv. 4, Od. 2:*

Non semel dicemus, io triumphe;
Civitas omnis, dabimusque divis
Thura benignis.

Le Sieur Dumas, menuiſier en voitures.

UN tranſparent repréſentant le Roi aſſis dans les nues ; au-deſſous, les deux ex-miniſtres enchaînés, à genoux, les mains jointes, les yeux baiſſés, paroiſſoient faire amende honorable. L'extrémité de leurs chaînes ſe perdoit dans les nuées.

Sur la boutique d'un Cordonnier, cette inſcription:

Vive le Roi,
Louis XVI le bienfaiſant !
O jour d'éternelle mémoire !
Dans nos tranſports de joie,
Nous célébrons ta gloire.

Aux fenêtres de l'appartement de Madame la Marquiſe de Geoſſre.

UN tranſparent où étoient peints trois cœurs réunis, deſquels s'élevoit une vapeur enflammée. Au milieu de chacun d'eux, une des lettres initiales C, N, T déſignoit les trois Ordres de l'Etat. On liſoit au-deſſous :

Arabiæ ſuavius thure.

Plus bas, étoient les armes de la Province.

Le Sieur Garampon, maître plâtrier.

L'IDÉE de ce tranſparent étoit extrêmement plaiſante ; il repréſentoit un bras ſans main, avec ces quatre vers au-deſſus :

VOYEZ-vous ce *Moignon*,
Le plus déterminé fripon ?
Tant il a pris, ſans nulle pauſe,
Que la main eſt reſtée après la choſe.

M. Leroi.

Ce peintre, habile dans ſon art, & qui excelle, ſur-tout, dans le portrait, s'étoit diſtingué par un magnifique tranſparent, dont l'ordonnance & l'exécution annonçoient l'homme de goût & le grand artiſte. Aux pieds de la France aſſiſe, le bras droit appuyé ſur un globe d'azur, chargé de trois fleurs-de-lis d'or, on voyoit Thémis, caractériſée par ſes divers attributs épars ſur la terre autour d'elle. Cette Déeſſe demandoit la punition éclatante des deux Miniſtres, à jamais fameux par leur projet deſtructeur, & les maux qu'ils ont cauſés. On les appercevoit l'un & l'autre ſur la gauche du tableau, au fond d'un cachot, chargés de chaînes, ſe couvrant les yeux avec la main, & dans l'attitude du remords & du déſeſpoir. Sur la droite, paroiſſoit dans le lointain le Temple de Mémoire; &, dans les airs, la Renommée embouchant ſa trompette, & annonçant du côté du Temple ce mémorable événement.

Au-deſſus, étoit peint un ſoleil levant, avec ces mots:

L'eſpoir d'un beau jour.

Le Sieur Beſſon, vitrier.

Autour d'une lanterne ſemée de fleurs-de-lis & de dauphins, on liſoit ces vers:

Quelle affreuſe & triſte chute
Pour Brienne & Lamoignon !
Tous deux ont fait la culbute
De l'imprudent Phaëton.

RUE SAINT-JACQUES.

M. Compagnon, maître de grammaire.

Ce diſtique en tranſparent :

Les Dauphinois, Béarnois & Bretons,
Pour vous, Meſſieurs, auroient perdu leurs noms.

RUE DE BONNE.

M. Rambaud, près la porte.

Dans un carré long, au bas d'une croix de Malthe pointillée, entre deux pyramides, on liſoit ces ſtances :

O bonheur ! quelle aurore a diſſipé les ombres ?
L'eſpérance renaît dans nos cœurs abattus :
Le plus beau jour ſuccede aux voiles les plus ſombres ;
Nos droits nous ſont rendus.

Au temple de l'honneur, dans les bras de la gloire,
Dauphinois triomphants, venez goûter la paix :
Il eſt doux de jouir des fruits de la victoire
En fideles Sujets.

Louis, s'il te falloit cette preuve nouvelle,
De l'amour dans nos cœurs pour toujours imprimé,
Quel peuple fut jamais plus tendre & plus fidele ?
Quel Roi fut plus aimé ?

Un autre tableau percé à jour, de ſix pieds de haut, ſur quatre de large, étoit diviſé, dans ſa hauteur, en trois parties à-peu-près égales.

Dans la premiere, on voyoit, entre deux pyramides, les armes de Dauphiné, entourées de fleurs, avec ce vers au bas :

Delphinalis amor noſtro jam cedat amori.

La ſeconde offroit deux médaillons couronnés, renfermant, au milieu d'un entourage de laurier, l'un, les trois fleurs de lis de l'écu de France; l'autre, les trois roſes qui forment les armes de la ville de Grenoble. On liſoit au-deſſous:

Lilia jam reddunt gaudia rapta roſis.

Dans la troiſieme, étoit repréſentée la Juſtice tenant de la main gauche une balance, & de la droite ſon glaive: le Rói lui ſoutenoit le bras. Au bas, on liſoit ce paſſage du pſeaume 84:

Juſtitia & pax oſculatæ ſunt.

Le tout étoit renfermé entre deux colonnes, percées à jour en pointillage.

M. Rambaud eſt le ſeul qui ait employé ce genre de tranſparent, dont l'effet ne ſauroit être plus agréable.

RUE DE CRÉQUI.

Le Sieur Paradis, ferblantier.

SUR la convexité d'un grand tambour cylindrique, étoit peinte une baluſtrade en fer, annonçant un jardin: tout autour, une multitude d'Arlequins, de Pierrots & d'autres perſonages comiques, ſe tenant par la main, danſoient en rond. Un mécaniſme caché dans l'intérieur du cylindre, rendoit ce branle continuel.

A ce premier tambour, en étoit adapté un ſecond, dont le diametre étoit plus grand, & qui lui ſervoit de baſe: il formoit une terraſſe,

ſur laquelle les petites figures danſoient. Autour, on liſoit ces vers :

Que l'amour, que l'honneur remportent de victoires !
Celles de la Patrie, de Thémis, de ſes Lois,
Dauphiné, porteront au temple de mémoire
Ton nom ſi glorieux, digne des fils des Rois.

Pour éclairer les danſeurs, on avoit fixé tout-autour, à quelque diſtance de la terraſſe, ſept petits globes ou fanaux de couleur bleue & aurore. Des lettres éparſes ſur ces globes, formoient, par leur réunion, la légende :

Vivent les Lis & les Dauphins !

Le tambour, ſervant de terraſſe, avoit pour baſe inférieure un tranſparent qui offroit au ſpectateur les armes du Parlement, ornées de trophées, & ſur une banderole, le mot latin, *FRANCI.*

Cette ingénieuſe machine étoit ſurmontée d'un grand pavillon attaché à une lance. Un des côtés étoit blanc, & on y liſoit : *Vive le Roi !* L'autre portoit un ſoleil d'or au milieu d'un champ d'azur ſemé de fleurs-de-lis, également d'or. Ce pavillon, tournant ſans interruption, préſentoit alternativement ſes deux faces, entre leſquelles il étoit illuminé.

A quelques pas de là, étoit peint, à une fenêtre, un Diable en tranſparent : On liſoit au-deſſous :

Le tonnerre a grondé,
La tempête a éclaté,
Grenoble n'a jamais tremblé.

RUE

RUE DE FRANCE.

Les Religieuſes Hoſpitalieres de la Charité.

SUR le portail, un grand tableau tranſparent, où étoit peinte la Juſtice, tenant ſon glaive élevé de la main droite, & de la gauche une balance. Elle avoit le pied droit poſé ſur un mortier renverſé, & le gauche ſur un canon. Au bas du tableau, on voyoit ſur la droite un cœur percé de deux flèches en ſautoir, une croix au-deſſus, & tout autour une couronne d'épines; dans le milieu, les armes de France, écartelées avec celles de Dauphiné; & ſur la gauche, les armes de la Ville.

Dans le haut, on liſoit ce vers :

Omnia vincit amor Patriæ; nunc jubila demus.

AUX deux côtés du portail, étoient deux autres tranſparents, de moindre grandeur.

Le premier, à droite, offroit, dans un triangle lumineux, un œil ouvert On liſoit autour :

Aſpice, venturo lætentur ut omnia ſeclo.
Virg. Egl. 4.

Dans le ſecond, à gauche, étoit un Jéhovah rayonnant, avec ce vers :

Nec jam præteriti temporis ulla fides.

Les Auguſtins.

SUR la porte de l'égliſe, dans un tranſparent, cette inſcription, tirée du pſeaume 84 :

Tandem
Juſtitia & pax
Oſculatæ ſunt.

De chaque côté, étoit un Dauphin, & un troisieme au-dessus.

A la fenêtre du P. Cyrille, au-dessous d'un Dauphin couronné, cette inscription, en style lapidaire :

P. C.
Consilio
Et
Patientiâ
Restituunt rem.

RUE MONTORGE.

UN grand & beau transparent représentoit la Justice poursuivant & mettant en fuite les deux ministres, profanateurs de son temple, & violateurs de ses plus saintes lois. A côté, paroissoit une hydre, dont les têtes penchantes annonçoient une mort prochaine. Dans le haut du tableau, étoient les armes de Dauphiné, de Bretagne & de Béarn; & dans le bas, ce quatrain :

FRANÇOIS ! ne craignez plus la verge despotique ;
Pour chasser loin de vous le monstre Asiatique,
S'il reparoît jamais, ayez recours aux lois,
Et soyez Béarnois, Bretons ou Dauphinois.

PLACE GRENETTE.

Les Jacobins.

SUR la porte principale de la maison des Jacobins, étoit un grand tableau en transparent

de 13 pieds de haut, ſur 11 de large; ce tableau fort bien peint par le ſieur Pinet, repréſentoit un ordre d'architecture, composé de trois colonnes ſupportant un entablement. Dans chaque chapiteau, une des trois lettres initiales C, N, T, déſignoit les Trois Ordres de la Province & du Royaume, Clergé, Nobleſſe & Tiers-Etat. Au-deſſus de l'entablement, étoit figurée la France endormie, & un Génie qui la réveilloit, en lui offrant les cœurs des Trois Ordres. Dans le bas du tableau, Thémis, tenant d'une main ſa balance, & de l'autre armée de ſon glaive, menaçoit d'en frapper la Diſcorde abattue à ſes pieds, & cherchant vainement à échapper à ſa vengeance. Entre les colonnes, paroiſſoient quelques officiers des grands-bailliages, fuyant d'un air conſterné.

Au-deſſous, étoient ces deux quatrains :

La Diſcorde ſurvient pendant que je ſommeille ;
De ces cœurs enflammés la vive ardeur m'éveille :
Je rappelle Thémis ; le monſtre eſt terraſſé,
Et ſon fatal projet eſt par-tout renverſé.

Au temple de Thémis, tout rayonnant de gloire
Le Parlement revient, j'annonce ſa victoire :
Le Clergé, la Nobleſſe, avec le Tiers-Etat,
Sont de fermes appuis que jamais on n'abat.

M. Durand, négociant en draps.

Outre le tableau repréſentant le ſoleil qui ſort d'un nuage, dont nous avons parlé, pag.

20, il y avoit aux fenêtres du même appartement, un autre transparent, relatif aux grands-bailliages. On voyoit dans le bas un officier de ces tribunaux profcrits par l'opinion publique & les lois, en robe de palais, les cheveux en défordre, la bouche béante, l'œil fixement ouvert, l'air ftupéfait & confus. De la poche de fa vefte fortoit un rouleau de papier, fur lequel étoit écrit: *Grand-Bailliage de . . . . .* Ses bras étendus vers la Juftice, paroiffoient vouloir la retenir. Elle étoit repréfentée, fur un plan plus élevé, fous la forme d'une vierge, tenant fa balance, & fe dérobant aux pourfuites du téméraire, qu'elle repouffoit avec la main, & regardoit d'un œil majeftueux & indigné. Entre les deux figures, étoit une épaiffe nuée, feul objet offert aux avides transports de l'amoureux Bailli.

Dans le haut du tableau, on lifoit :

Spe delufus & aurâ paftus inani
Ixion alter.

Et dans le bas :

CHASTE divinité! Quoi! cet audacieux
Jufqu'à toi, fans rougir, ofe élever la vue!
Mais tu fuis; &, trompé dans fes coupables vœux,
Le nouvel Ixion n'embraffe que la nue.

LE même Négociant avoit eu l'idée d'un troifieme tranfparent, dont le fujet étoit la chute, fi heureufe pour la nation, des deux miniftres difgrâciés. Le tableau devoit repréfenter Icare

tombant des nues. Au-dessus, auroient été écrits ces mots :

Tolluntur in altum,
Ut lapsu graviore ruant.
Claudian. in Rufin. lib. 1.

Et au-dessous, ces quatre vers :

Sous un joug honteux & barbare,
Deux Ministres altiers courboient la Nation :
La foudre enfin les frappe ; & la chute d'Icare
Sert aux ambitieux d'éternelle leçon.

Quelques circonstances locales empêcherent que ce projet ne fût effectué.

Le Sieur Lacombe, marchand parfumeur.

Un Jéhovah, au milieu d'un cercle resplendissant de lumiere, avec ces mots au-dessous :

Gloire soit à Dieu, au plus haut des Cieux ; & sur la terre, aux hommes de bonne volonté.

Le Sieur Bessiere, doreur.

Un tableau transparent, sur lequel étoient peintes, entre deux dauphins, les armes de France écartelées avec celles de Dauphiné.

GRANDE RUE.

Le Sieur Demenjon, compositeur d'Imprimerie.

Un joli ballon, suspendu au milieu de la rue, avec un pavillon flottant, portoit, à quelques

pieds au-deſſous de lui, une galerie, autour de laquelle on liſoit ces trois quatrains :

Lorsqu'en l'air je m'envole,
Et m'éclipſe à l'inſtant,
Je deviens le ſymbole
Du Bailliage mourant.

Faute de ſubſiſtance,
Si le ballon périt ;
Faute d'expérience
Le Miniſtre eſt détruit.

Du Miniſtre la chute
Eſt ſemblable au ballon ;
L'un & l'autre culbute
Par une *infraction.*

M. Charbonnel, peintre.

Ce beau tranſparent, découpé en carton, de 6 pieds de haut ſur 5 de large, offroit à-peu-près le même ſujet que le grand tableau des Jacobins, voyez pag. 42 ; ſeulement, au lieu du Génie qui réveille la France, l'auteur en avoit peint un autre lui préſentant un livre, au-deſſus duquel étoit écrit : *Compte rendu*, & qu'elle acceptoit avec plaiſir & reconnoiſſance. A droite, étoient les armes de Dauphiné, & à gauche celles de Bretagne.

Dans le bas du tableau, la Diſcorde abattue aux pieds de la Juſtice, étoit remplacée par deux figures allégoriques, culbutant l'une ſur l'autre, chacune avec un maſque à la main. Les officiers des grands-bailliages, fuyant précipitamment à travers les colonnes, avoient des oreilles d'âne, & étoient armés de griffes.

PLACE SAINT-ANDRÉ.

Sur la porte du café du Sieur Flandrin.

AU milieu de deux Dauphins entrelacés, une colombe, figurant l'efprit célefte, defcendoit fur les balances de la Juftice. Au-deffous de ces balances, étoient deux épées en croix. Des deux côtés, s'élevoient des pyramides; & plus bas, brilloit une étoile, avec ces vers :

Du voyageur furpris par une nuit obfcure,
Cet aftre lumineux rend la route plus fûre.
Ainfi, le vrai François, pour défendre fes droits,
Prend Thémis pour foutien, & pour guide les lois.

Dans un fecond tranfparent, placé fous celui que nous venons de décrire, un Dauphin, la gueule béante, avaloit la tête des deux Miniftres, que le Diable retiroit par les pieds.

On lifoit au-deffus :

Duo bellàtores de prædâ concertant.

Et dans le bas :

LA dépouille toujours appartient au vainqueur.

RUE DU PALAIS.

Le Sieur Meurier, marchand bijoutier.

LA Victoire, affife fur des trophées d'armes, préfentoit une palme d'une main, & de l'autre une couronne. On lifoit dans le haut du tableau

Sacra gentis jura refulgent, revocatis Patribus Confcriptis.

Et plus bas, dans une table d'infcription :

Virtutis Delphinalis prœmium.

20 octob. 1788.

Le Sieur Giroud, marchand de modes.

LA Juftice couronnée par un Génie, entre les armes de Dauphiné & de Bretagne.

Au-deffus :

Retour de Thémis.

PLACE AUX HERBES.

Le Sieur Moreftin, Perruquier.

DEUX lauriers entrelacés, & furmontés d'une couronne.

Au-deffous :

La France victorieufe :
Vive la Nation !
Vive le Roi !

Dans le bas du tableau, un officier des grands-bailliages, avec un pied de nez.

Les Cordeliers.

UNE pyramide placée du côté de la riviere. — Au-deffous, ce diftique :

DES Miniftres trompeurs la France délivrée
Voit aujourd'hui Thémis de gloire couronnée.

RUE

RUE SAINT-LAURENT.

M. Bottut, quatrieme conſul de Grenoble.

LES armes de la Ville, unies à celles du Parlement par un nœud Gordien.

Au-deſſous :

Nec alter
Solvet Alexander.

RUE PERRIERE.

SUR un tranſparent placé à une des fenêtres de la Maiſon du S[r] L**, étoient écrits ces vers latins :

NUNC tandem redeunt Saturnia ſecla ; Themisque,
E cælo veniens, pereuntia regna levavit.
Nunc excuſſa cadunt inferni monſtra tyranni ;
Feſtivo populus nunc concinit ore triumphum :
Nunc clamant omnes : ô Rex, patriæque Senatus,
Vivite ! vivite bis ! ter vivite ! vivite ſemper !
Natorumque, Patres, ſemper vigilate ſaluti.

RUE CHENOISE.

Le ſieur Ferry, Prote d'Imprimerie.

UN tranſparent, de 10 pieds de haut ſur 5 de large, repréſentoit un Grand-Bailli paſſant dans la rue. Au-deſſus, une femme à la fenêtre lui verſoit, ſur la tête, un vaſe plein d'ordures. Elle étoit cenſée prononcer ces deux vers qu'on liſoit au bas du tableau :

MAGISTRAT de deux jours, tu veux une couronne ;
Chacun te la refuſe, & moi je te la donne.

Dans le haut étoit écrit :

Couronnement du Grand-Bailliage.

M. Riviere, procureur au bailliage.

LES armes de la Province, en tranſparent, placées entre deux pyramides, & ſurmontées d'un dauphin. Au-deſſous, ces quatre vers :

L'OLIVE de la paix étoit preſque flétrie,
Et déjà loin de nous s'échappoit le bonheur ;
Mais Thémis eſt enfin rendue à la Patrie :
L'Olive reverdit & reprend ſa fraîcheur.

Les Recollets.

SUR la porte de leur couvent, on liſoit au milieu d'une jolie illumination :

Lœtentur omnes.

Aux fenêtres d'une maiſon voiſine des mêmes Religieux, étoit un tranſparent repréſentant deux gros dauphins ; l'un, vomiſſant la foudre, pourſuivoit un Grand-Bailli qui s'enfuyoit effrayé ; de la gueule de l'autre ſortoit la légende :

Vivent le Roi & le Parlement !

RUE TRÈS-CLOITRES.

SUR un tranſparent de médiocre grandeur on voyoit un dauphin fixant la Juſtice, & tenant dans ſa gueule les têtes d'une hydre. On liſoit au-deſſous :

EN VAIN, dans ſes fureurs, le monſtre Aſiatique
A voulu renverſer nos Titres & nos Lois ;
Mais Thémis a pris ſoin de la choſe publique ;
Et le monſtre n'eſt plus : vivent les Dauphinois !

RUE PÉROLLERIE.

M. Guerin, maître chirurgien.

Ce tranſparent, placé malheureuſement dans un local peu favorable, méritoit d'être diſtingué de la foule, par une allégorie ingénieuſe & bien ſuivie, quoique peut-être un peu compliquée pour le plus grand nombre des ſpectateurs. La France, couchée ſur une nuée, & appuyée ſur l'écu de ſes armes, tenoit un flambeau de la main gauche, & portoit ſur la droite un Génie qui paroiſſoit chancelant & prêt à tomber. Ce Génie étoit ſoutenu par deux autres, dont le premier, par l'épée qu'il tenoit à la main, caractériſoit la Nobleſſe; & le ſecond, portant un petit collet, repréſentoit le Clergé. Au-deſſous de la nuée, un troiſieme Génie, déſignant le Tiers-état, par les divers attributs des ſciences & des arts dont il étoit entouré, ſupportoit la France avec beaucoup d'empreſſement & d'action.

Dans le bas du tableau paroiſſoit la Juſtice, vêtue d'un manteau bleu, la balance & le glaive à la main. A l'aſpect de la balance, le principal miniſtre tomboit renverſé, & ſon chapeau de cardinal lui étoit enlevé par une colombe, ſymbole de l'innocence. Sur la droite, M. de Lamoignon fuyoit en appercevant le glaive de la Juſtice, prêt à le frapper; il étoit ſans mains.

RUE SAINTE-CLAIRE.

Sur la porte de l'église des Religieuses.

UN château bâti sur un rocher, & battu par plusieurs pieces d'artillerie.

Au-dessous, ces quatre vers :

PASSANT, vois, sur ce roc, ce château redoutable,
Que le plus gros canon ne sauroit ébranler :
De la Patrie il est l'emblême véritable ;
Jamais ses ennemis ne la feront trembler.

Sur une boutique voisine de cette eglise.

Les armes de feu M. le maréchal de Vaux. Au-dessous :

LES conseils du héros dont vous voyez les armes,
Ont sauvé notre Ville, & fini nos alarmes.

Cet hommage, rendu à la mémoire de ce guerrier respectable, se lioit naturellement à la fête patriotique, célébrée à l'envi par tous les Ordres de la Cité. Qui pourroit oublier, ou se rappeler sans attendrissement ce que cette Province & sa Capitale doivent à sa sagesse, à son humanité, à ce caractere ferme & élevé, dont la justice & la loyauté firent constamment la base ? Le regret de l'avoir perdu est le seul qui se soit mêlé aux plaisirs d'un si beau jour.

RUE DES VIEUX-JÉSUITES.

Sur la porte d'un Cordonnier.

Vive le Roi,
Ma femme & moi !

Cette courte inscription méritoit d'être con-

servée, par la bonhomie & l'intéressante simplicité qui la caractérisent.

RUE PERTUISIERE.

AU-DESSUS du café du sieur Beaulieu, on lisoit ces vers, de la façon du sieur Couchou, tailleur-de-corps, qui n'a jamais fait d'études.

ORGANE de Thémis, colonne de son temple,
Bras droit de la vertu, que notre amour contemple;
O toi! dont le départ nous causa tant de pleurs,
Reçois donc, en ce jour, pour hommage nos cœurs.
Par-tout ton arrivée annonce l'alégresse;
L'esprit prend son essor, pour nous plus de tristesse;
Tout Grenoble sourit en cet heureux moment;
On n'entend qu'un seul cri: *Vive le Parlement!*

LA grosse tour du clocher de l'église de Nôtre-Dame; la fleche élevée de celui de l'église de Saint-André, furent illuminées par un grand nombre de pots-à-feu. MM. du chapitre de la Cathédrale signalerent encore plus utilement leur zele patriotique. Jaloux de faire participer à la joie commune toutes les classes des citoyens, & ne voulant pas que, dans de si doux instants, les cris du besoin se mêlassent à ceux de l'alégresse, ils firent faire, à tous les pauvres de la Ville, d'abondantes distributions de pain.

CETTE Fête, si intéressante par son objet, si touchante par les sentiments qui en furent l'ame, & dont aucun désordre, aucun accident ne troublerent les plaisirs, ne se borna pas aux murs de la Capitale; tous les environs la partagerent à l'envi.

Des fuſées furent tirées de la tour de Rabot, & du haut de la Baſtille; des feux-de-joie parurent allumés ſur les montagnes voiſines; des illuminations brillerent de tous côtés dans l'éloignement; & la maiſon des dames de Montfleuri, ſituée ſur un côteau, à un quart de lieue de la Ville, offrit ſur-tout le plus beau ſpectacle.

NOUS apprenons chaque jour que toutes les villes, bourgs & villages de la Province ſe ſont empreſſés de faire éclater les mêmes tranſports. La diſperſion funeſte de la Magiſtrature avoit fait le malheur de tous; ſon heureux retour ne pouvoit manquer d'être célébré univerſellement, comme celui de la paix & de la félicité publique.

LES COMÉDIENS de cette Ville ont donné, jeudi 23 octobre, une petite piece, analogue à la circonſtance, intitulée L'HEUREUX RETOUR, qui a été très-accueillie. Le parterre a demandé l'auteur, à la fin de la piece: M. Deſplaſſes, directeur du ſpectacle, s'eſt préſenté, & le public lui a témoigné ſa ſatisfaction par de vifs applaudiſſements. — L'on s'empreſſe de donner ici l'idée de cette piece; & de plus, l'on rapportera en entier le ſupplément d'une ſcene que l'auteur a été obligé de ſupprimer à la repréſentation, parce qu'elle n'étoit pas parfaitement ſçue. — L'allégorie de la piece n'eſt pas difficile à ſaiſir. La ſcene ſe paſſe dans un grand village, d'abord dans l'intérieur d'une maiſon, & enſuite ſur la place. — Pluſieurs femmes, accablées de triſteſſe, ſont occupées à travailler; l'une d'elles ſe plaint de la rigueur de Monſeigneur, qui a voulu faire des changements dans le gouvernement du village; mais ce qui la rend inconſolable, c'eſt d'être privée de la préſence de leur bailli, chef de la juſtice; voici comme elle s'exprime: « Et not M. le bailli, cet homme ſi reſpectable, qui rend » la juſtice à tout l'monde, avec tant d'plaiſir & d'douceur, » n'a-t-il pas eu auſſi l'ordre de s'en aller: avec quel cha- » grin ne l'avons-nous pas vu tertous partir; d'y ſonger » ſeulement l'cœur m'en ſeigne d'triſteſſe ». — Marguerite

la console ; elle espere que tout s'arrangera : Remplie de confiance en la bonté de Monseigneur, « les notables du » village ont écrit, dit-elle, une longue lettre à Monsei- » gneur, pour le prier de remettre les choses comme elles » étoient ». — La scene continue ; mais Rose chante ensuite une chanson, (dont la musique est du même auteur), & dont le refrein dit que l'on doit inspirer la confiance & l'encouragement par la douceur, & non par la crainte. Voici le second couplet de cette chanson :

Not mait a, dans son héritage,
Pour ses vassaux de grands seigneurs ;
Mais nous, j'ly conservons nos cœurs,
C'est-là son plus bel appanage.
Un joli couplet
Graisse le soufflet,
Ça donne cœur à l'ouvrage.

—Louis, jeune garçon du village, accourt ensuite ; leur annonce, dans son langage, que les Notables sont revenus de l'assemblée ; qu'ils ont dit que Monseigneur n'étoit plus faché, & que tout alloit rentrer dans le même ordre qu'auparavant. Mais ce qui augmente leur joie, c'est l'arrivée de M. le bailli. — Elle est bientôt interrompue par l'arrivée de Jacques ; il est furieux contre le petit Louis, qui est venu cueillir toutes les fleurs de son jardin, & l'a presque dégarni. Mais sa colere se change en honte ; il est désespéré de s'être mis en colere, lorsqu'on lui dit que ces fleurs sont destinées pour fêter l'arrivée de M. le Bailli ; voici comme il finit : « Venez voir s'il en reste ; prenez les » fleurs, prenez les fruits, prenez tout l'jardin, morgué » n'y laissez que les ronces & les épines ; mais vous n'en » trouveriez pas ; on n'en sauroit rencontrer quand c'est » pour fêter un aussi brav'homme ».

Ici, la scene continue, & c'est ce que l'on n'exécuta pas. — ROSE, *riant aux éclats* : Ha ! ha ! ha ! — LOUIS : Qu'avez-vous donc à rire Mademoiselle Rose ? — ROSE : J'ris encore de la colere de M. Jacques ; comme il est arrivé furieux ! ou c'quil est donc ce petit vaurien d'Louis, disoit-il, avec ses yeux égarés ; ha ! ha ! ha ! & comme il est benêt, à présent qu'on l'a mis au fait ; ha ! ha ! ha ! — M. JACQUES : Morgué, Mlle. Rose, vos ris m'déplaisont ben fort, j'vous en avertis, je m'suis emporté ben mal-à-propos, j'en conviens ; mais, est-ce que vous doutez de mon repentir, vous ? — ROSE : Non pas, M. Jacques ; ben au contraire ; (*aux femmes* : mais j'aurois voulu me

trouver là quand il eſt entré dans ſon jardin, pour voir un p'tit brin la meine qu'il faiſoit; ha! ha! ha! — ROSE *continuant* (*Sur l'Air des Dettes*:)

JALOUX des fleurs de ſon jardin,
Il s'en voit dépouillé ſoudain;
C'eſt ce qui le déſole.
Sachant celui qu'on doit fleurir,
Son chagrin ſe change en plaiſir;
C'eſt ce qui le conſole.

Ce couplet eſt ſuivi de deux autres. — La ſcene eſt interrompue par l'arrivée de Pierre, un des Notables du village, qui vient dire bonjour à ſa mere, en paſſant; & emmene enſuite tous les payſans, pour aller à la rencontre de M. le Bailli. Les femmes vont l'attendre ſur la place, après avoir chanté le morceau ſuivant en chœur, *ſur l'Air des mariages Samnites*:

ECARTONS, banniſſons
Loin de nous la triſteſſe;
Que l'alégreſſe
Ranime nos chanſons.
Notre Dieu tutélaire
Nous exauce en ce jour,
Et rend à notre priere
Le cher objet de notre amour.

Le théâtre repréſente la place du village, où M. le Bailli arrive ſous un dais garni de fleurs, entouré de tout le village. Voici un couplet que chante Roſe: *Sur l'Air du vaudeville d'Annete & Lubin*:

QUELLE douce jouiſſance
Nous goûtons dans ces inſtants!
Croyez que votre préſence
Remet le calme à nos ſens:
Un chacun de nous s'apprête
A vous ſerrer dans ſes bras.
Ah! il n'eſt point de fête
Quand vous n'en êtes pas.

M. le Bailli & tous les payſans expriment à l'envi le plaiſir qu'ils ont de ſe voir réunis. On chante pluſieurs couplets, & le divertiſſement finit par un chœur général.

FIN.

RECUEIL

RECUEIL

DE DIVERS DISCOURS

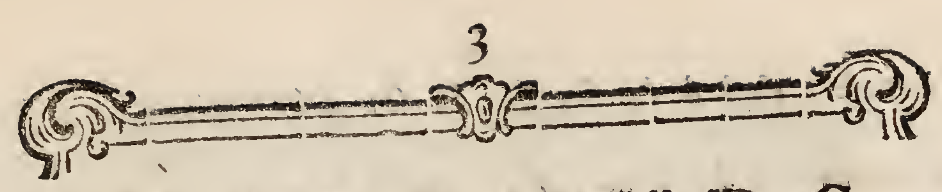
ET COMPLIMENTS adreſſés au Parlement de Dauphiné, à l'occaſion de ſon heureux Retour, les trois premiers jours de la repriſe de ſes ſéances; ſavoir les 20, 21 & 22 Octobre 1788;

ENSEMBLE

LES RÉPONSES *de cette Cour à tous les Diſcours & à tous les Compliments qui lui furent adreſſés ces jours-là.*

Nota. La ſéance du 20 Octobre fut la plus nombreuſe en Députations. Les divers Compliments & Diſcours tinrent, ce jour-là, quatre heures au moins. Le Corps de Ville de Grenoble, & les Députés de celui de Romans furent entendus des premiers. La Cour voulut leur donner ce témoignage de diſtinction, bien mérité par le zele patriotique qu'ils ont ſi courageuſement ſignalé. Au nombre des Députés de Romans, étoit M. de Delay d'Agier, Maire, ſi honoré, dans cette circonſtance, par ſa détention dans la priſon d'Etat de Breſcou, en Languedoc.

Les Députés de tous les autres Corps, Tribunaux & Villes, furent entendus indiſtinctement, ou ſans obſerver de droit de préſéance.



DISCOURS
DE MM. LES CONSULS-ÉCHEVINS
De la Ville de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

APRÈS des jours de douleur & de consternation, qu'il est doux de venir, au milieu des acclamations de la joie publique, vous offrir le tribut de la reconnoissance de tous les Ordres de cette Capitale !

Depuis six mois, la France entiere se voyoit dans une des crises les plus douloureuses dont l'histoire ait conservé le souvenir : une Nation libre, généreuse & fidelle, étoit menacée de subir le joug de l'esclavage; & la majesté des lois étoit outragée jusque dans leur sanctuaire.

Mais une révolution consolante que vous avez préparée, en éclairant le Souverain & ses sujets, vient enfin raffermir les vrais principes de la Monarchie : vous êtes rendus à vos fonctions ; nous allons jouir de vos talents, & des vertus qui vous rendent si chers aux peuples de cette Province ; nous allons revoir le digne Chef de cette auguste Compagnie, acquérir chaque jour de nouveaux droits à notre amour & à notre vénération. Tous ces bienfaits sont le fruit le plus pur de votre zele & de votre inébranlable fermeté.

Cette époque sera mémorable à jamais : elle consacre en même temps le triomphe des lois, celui de leurs Ministres, la liberté des François & notre bonheur ; elle laisse à la reconnoissance publique, à celle des citoyens, dont nous sommes l'organe, une dette immense à acquitter.

RÉPONSE. *La Cour, sensible aux sentiments que la Ville de Grenoble lui témoigne, a vu avec la plus grande satisfaction la preuve de zele & de patriotisme qu'elle a*

donnée ; c'eſt à la ſageſſe de ſes délibérations, à ſa généreuſe fermeté, que l'État doit en partie ſon ſalut : elle peut compter à jamais ſur l'eſtime & la bienveillance de la Cour.

DISCOURS de M. DE DELAY D'AGIER, *Maire de la Ville de Romans, portant la parole pour les Députés de cette Ville.*

MESSEIGNEURS,

UN Roi juſte & bon ; des ſujets fideles & patriotes ; des Magiſtrats citoyens ; voilà la cauſe de notre ſalut, & le motif de nos eſpérances.

Au moment de nos Etats particuliers ; au moment de nos Etats-généraux ; quelle reconnoiſſance ne devons-nous pas aux Magiſtrats vertueux qui les ont ſi énergiquement ſollicités ?

Quel ſpectacle pour l'Europe, que celui d'un grand Peuple marchant d'un pas majeſtueux à une ſage conſtitution ! Et quel ſpectacle noble & touchant, pour ce Peuple, que celui des Corps & des Ordres écartant toutes prétentions & toutes prérogatives pour tendre au même but !

Mais vous, MESSEIGNEURS, vous qui, les premiers, avez donné l'exemple du dévouement & des ſacrifices, jouiſſez de votre ouvrage ; contemplez dans l'avenir la proſpérité & la félicité des peuples ; voyez leur joie éclater avec ivreſſe, au moment où vous leur êtes rendus !

Votre cauſe eſt la leur, parce que la leur avoit été la vôtre : leur reconnoiſſance, leur alégreſſe, leurs tranſports, ſont donc auſſi légitimes qu'expreſſifs ; & ſi mon foible organe répond mal à leurs vœux, c'eſt dans vous-mêmes, MESSEIGNEURS, que vous trouverez le prix de vos ſollicitudes, & la plus noble récompenſe.

RÉPONSE. *La Cour eſt reconnoiſſante de l'attention de la ville de Romans. Elle n'a point ignoré que cette Muni-*

cipalité a été une des premieres à donner des témoignages éclatants de zele & de patriotisme ; & elle a applaudi surtout, avec toute la France, au généreux dévouement de son Chef à la cause publique. Elle fera, dans toutes les occasions, éprouver à la Ville de Romans les marques de son estime & de sa bienveillance.

DISCOURS de M. MOUNIER, Juge Royal de Grenoble, parlant pour les Officiers de la Judicature Royale de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

CETTE époque ne sera pas la premiere de votre gloire ; mais elle en sera la plus célebre. On a vu souvent les Cours souveraines, pour l'intérêt du Monarque & de ses sujets, résister avec fermeté aux abus du pouvoir : mais il étoit réservé aux Magistrats de ce siecle d'appeler la Nation au soutien de ses droits, de la réveiller d'un long assoupissement ; & dans ce noble soin, combien se sont distingués les Magistrats de cette Cour !

Les sacrifices qu'on fait à la Patrie sont rarement sans récompense. Vous futes un moment les victimes de votre générosité : mais qu'il dut être satisfaisant d'apprendre, dans vos retraites, tous les efforts de la Nation pour éclairer un Prince bienfaisant, & obtenir de sa justice le retour de nos Défenseurs !

Messieurs, le peuple sait apprécier les vertus : ses transports, le jour de l'arrivée de votre digne Chef, en sont une nouvelle preuve. Son ivresse est au comble, aujourd'hui qu'il vous voit siéger, avec indépendance & majesté, dans ce même Temple de la justice qu'il a vu, avec effroi, violer par la force militaire.

Quel prix digne de vos cœurs étoit destiné à votre courage ! Qu'il est flatteur de recueillir les bénédictions du peuple, & de se voir l'objet de la joie publique !

Les Officiers de la Cour commune de Grenoble, qui

jouiſſent de l'avantage de reſſortir immédiatement à votre auguſte Tribunal, partagent l'alégreſſe de leurs concitoyens auſſi vivement que, dans le temps de votre exil, ils ont partagé leurs douleurs.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible à l'attention des Officiers de la Juſtice royale de Grenoble. La conduite de leur Chef, dans des circonſtances importantes, lui a mérité la confiance de la Province, & lui aſſure l'eſtime & la bienveillance de la Cour.*

DISCOURS latin, prononcé à la ſéance du mardi 22 Octobre, par les Députés de l'Univerſité de Valence.

ILLUSTRISSIME auguſti nec-non ſupremi Senatûs PRINCEPS, cæterique omnes Domini noſtri illuſtriſſimi PP. Conſcripti, Senatores nobiliſſimi ac Judices integerrimi.

SPECIALI protegente nos providentiâ, factum eſt ut larva, à ſpiritu nequitiæ interpoſita, ſolem juſtitiæ, quem tanto cum plauſu conſpicimus, etiam tantiſper tegere non valuerit. Et quid mirum? Soles enim iſti, etſi deficerent, maximè tunc ſpectaculum ſunt hominibus glorioſum, ac poſt vel leviſſimas tenebras eluceſcit nobis vividius lumen, ſub cujus ſplendore tantùm poteſt utique deliteſcere, quibusque radiis ſit aſpectabilis, iiſdem ab aſpectu ſuî prohibere.

Hæc erat, clariſſimi Patres Conſcripti, Univerſitatis Valentinæ, cujus ſum præco licèt indignus; hæc erat totius Provinciæ votorum ſumma, ut ſupremi Senatûs, eâdem antiquitate quâ Natio ipſa gaudentis, & tandiù permanentis; illuſtriſſimos PP. Conſcriptos ſuprà lilia ſedentes citò viderent, quos deflebant tanquam filii ſapientes, amantiſſimis orbati patribus, æquiſſimis vitæ ac bonorum fortunæ defenſoribus. Super lilia dixi, quæ nundùm laborant neque nent; & tamen in omni gloria ſua non coopertus eſt Rex pacificus, ſicut unum ex iſtis.

Lamentabantur pupilli, viduæ, orphani & ſinguli ſtatus, èo quòd ſibi ereptos pertimeſcerent Patronos pro communi bono, pro pace ac felicitate noſtrâ abſolutè neceſſarios, & indefeſsìm laborantes Principis ad exemplar, antiquâ ſanguinis nobilitate percelebris, ſed virtutibus, pietate, optimis moribus, cæterisque dotibus, quæ perfectum conſtituunt Senatûs Principem, longè celebrioris.

Sicut autem ad infelicem exitum abundavit triſtitia, ita & ad fauſtum ac tam deſideratum reditum ſuperabundavit ingens gaudium. De tali affectuum varietate corde & animo gloriatur Academia noſtra, humiliter ac enixè ſupremi Senatûs præſidium ac tutamen implorans: iiſdem ſunt affecti motibus ſenſati omnes; de inſenſatis autem non debet eſſe cura nec ſermo. Sibi ergò congratulantur univerſi Patriæ Ordines, notam fieri in faſtis gratiſſimi hujusce reditûs memoriam ſempiternam ex animo contendentes. Hinc, cum annoſo Simeone lætanter decantat obſequentiſſimus dominationum veſtrarum ſervus: *Nunc dimittis, Domine, ſervum tuum in pace, quia viderunt oculi mei Salutare noſtrum.* Parcite, deprecor, eminentiſſimi Senatores, præ timore quòd exaravi ante oculos habui, in voces erumpere coràm tam celebri Societate omninò inſuetus. Plus quàm ſeptuaginta annorum ſpatium in variis labilis hujusce vitæ complevi. Quod mente & animo conceperam, hoc ingratæ memoriæ penitùs committendum non eſſe prudenter judicavi; ſicut enim à ſexaginta ferè annis ſum mundo, ita memoriæ ab aliquot menſibus penè commortuus.

Ce Diſcours fut prononcé par le R. P. Clair, premier Profeſſeur de la faculté de Théologie, conjointement avec M. Boveron, membre de ladite Univerſité.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible aux ſentiments que lui témoigne l'Univerſité de Valence. Elle lui donnera, dans toutes les occaſions, des marques de ſon eſtime, de ſa ſatisfaction, & de ſa protection.*

DISCOURS prononcé à la Séance du lundi 20 Octobre 1788, par M. BOVERON, Juge-Mage au Bailliage Episcopal de Valence.

MESSEIGNEURS,

DANS ce jour d'alégresse publique, dans ces moments heureux où la justice du Souverain & votre amour pour les Peuples, vous invitent à reprendre des fonctions toujours augustes; j'ai senti renaître dans mon cœur une joie que les malheurs publics avoient entierement éteinte. — Qu'il m'est doux de voir succéder, avec la restauration d'une Cour antique & constitutionnelle, des jours de calme & de sérénité à des jours orageux, où la Province, frappée de l'exil de ses courageux, de ses immortels Défenseurs, ne voyoit que le mépris des lois, l'horreur des persécutions, la perte de ses privileges, celle de sa liberté, en un mot tous les désordres, tous les malheurs de l'anarchie!

C'étoit à vous, MESSEIGNEURS, c'étoit à votre Patriotisme éclairé qu'il étoit dû de déconcerter des projets désastreux pour la Nation; & depuis longtemps la gloire de rompre ses fers vous étoit réservée.

Toujours admirateur de la sagesse d'une Cour présidée par un Magistrat non moins recommandable par ses éminentes qualités que par sa haute naissance; d'une Cour qui, depuis plus de cinquante ans, daigna protéger mes foibles travaux; qu'il est flatteur pour moi de pouvoir aujourd'hui, comme Juge-Mage de Valence, & au nom des Officiers de mon Siége, vous offrir, avec un zele qui ne se démentira jamais, le tribut de reconnoissance que nous devons à vos bontés, & celui d'amour & de respect que nous devons à vos vertus!

RÉPONSE.

RÉPONSE. *La Cour eſt très-ſenſible à l'attention de M. le Juge-Mage de Valence, & du Bailliage Epiſcopal. Elle leur donnera, dans l'occaſion, des preuves de ſon eſtime & de ſa protection.*

DISCOURS de M. SALAMON, Vice-Sénechal, Député de la Sénéchauſſée de Montelimar, à MM. du Parlement, lors de la rentrée du 20 Octobre 1788.

MESSEIGNEURS,

SI la juſtice eſt le premier devoir des Rois, & le plus ſûr garant de la félicité des ſujets, que pouvoit-il arriver de plus heureux, & pour le Monarque & pour la Nation, que de voir cet auguſte Sénat rétabli dans l'ancienne poſſeſſion d'acquitter une dette ſi ſacrée, & confirmé dans le droit de remplir, à la décharge du Souverain, cette précieuſe obligation?

Telle eſt, MESSEIGNEURS, la juſte cauſe des tranſports de joie qui éclatent de toute part. Nous ſommes chargés par un des principaux Siéges de votre reſſort, de vous offrir l'hommage de la nôtre.

Vous, MONSEIGNEUR, qui, par vos qualités perſonnelles, ajoutez à l'éclat de cette pourpre éminente, depuis ſi long-temps héréditaire dans votre Maiſon, vous uniſſez à la dignité que le rang impoſe, l'affabilité que le cœur inſpire, & vous êtes la preuve vivante qu'il n'eſt rien de plus beau *& de plus aimable ſur la terre que la ſuprême grandeur jointe à la ſuprême bonté*, (d'Agueſ.).

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec bonté l'hommage de la Sénéchauſſée de Montelimar. Elle a ſu diſtinguer ceux des Officiers de ce Siége, qui, par leur conduite, ont mérité ſon eſtime & ſa protection. Elle leur en donnera des preuves dans toutes les occaſions.*

DISCOURS de M. ODOUARD, Avocat du Roi, Député de la Sénéchaussée de Montelimar, à MM. du Parlement, lors de la rentrée du 20 Octobre 1788.

MESSEIGNEURS,

C'EST par la justice que regnent les Rois; & la stabilité des Empires n'est due qu'à la soumission des Souverains aux regles & aux lois. Le dépôt sacré qui vous en est confié, ces fonctions sublimes qui donnent l'activité au pouvoir des lois & du Prince, vous rendent vous-mêmes les premiers Ministres de l'autorité du Trône. Nous avions vu malheureusement suspendue cette grande puissance, qui n'effraye que le coupable, qui fait la sûreté du vertueux Citoyen, & la force invincible de l'innocence opprimée. Le plus juste des Rois avoit été trompé; des Edits désastreux, qui ne présentoient que la honte & des fers à une Nation libre & généreuse, avoient éloigné ses vrais Ministres du temple de la Justice. Des ordres surpris à la religion du Monarque, vous avoient arrachés du sein d'un Peuple qui vous chérit, qui vous respecte; un cri général de douleur & d'effroi avoit retenti dans toute la Province. == Permettez, MESSEIGNEURS, qu'après avoir partagé la douleur commune, & jouissant en ce jour du sentiment heureux que votre présence a ranimé dans tous les cœurs, les Officiers du parquet de la Sénéchaussée de Montelimar viennent ajouter un grain à l'encens que tous les Ordres des Citoyens s'empressent de brûler, devant les premiers soutiens de leur fortune & de leur liberté.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec plaisir l'hommage des Officiers du parquet de la Sénéchaussée de Montelimar; elle leur donnera dans l'occasion des preuves de sa bienveillance & de son estime.*

DISCOURS de M. Cheynet, Maire de Montelimar, parlant pour MM. les Officiers Municipaux de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

Ce fut un ſpectacle horrible & déchirant tout enſemble de voir les triſtes images de la Juſtice & de la Patrie éplorées, à la ſuite de la fortune ennemie de la France, parcourant, les armes à la main, avec la Diſcorde, les provinces de ce Royaume, & menaçant, d'un œil étincelant de colere, le Patriotiſme, qui, volant au-devant de ſes coups, bravoit & affrontoit tous les haſards pour la repouſſer. Mais dans ces agitations violentes de la terre, c'en étoit un magnifique, touchant & encourageant à la fois, de ſe rappeler que, malgré le mauvais ſuccès de leurs efforts, les Magiſtrats des Cours ſouveraines avoient pu être vaincus, mais non pas être forcés; de ſe reſſouvenir qu'étant encore revêtus de la pourpre, ils avoient noblement rendu à la Nation les droits impreſcriptibles qui lui appartiennent, & de les voir, après avoir été dépouillés de leurs fonctions & diſperſés au gré d'une force arbitraire, rejeter néanmoins avec une magnanimité vraiment patricienne, ce qui étoit foible & injuſte.

Non vainqueurs des ennemis de l'Etat, les Magiſtrats ne cauſerent jamais à la France une joie ſi univerſelle & ſi ſenſible, que, lorſque étroitement attachés à la vérite, ils furent contraints avec elle de ſe retirer à l'écart, en laiſſant aux Citoyens de tous les Ordres l'image conſolante de leurs vertus, & l'exemple d'un courage, auxquels rien n'eſt comparable que la fidélité & l'amour, qui l'accompagnoient, pour le Roi & pour la Patrie.

Ange tutélaire de la France! Eſprit deſtiné par la Providence à la garde de ce Royaume, dites-nous

quelles durent être la consolation & la joie de ces immortels Sénateurs, quand, du fond de leurs retraites, ils apprirent le triomphe de la vérité.

Vainement obscurcie par les ennemis de la chose publique, perçant jusqu'au Trône du meilleur & du plus juste des Rois, & lui apparoissant sous ces traits radieux de gloire, tels que la lui avoit présentée la main même de la Justice, elle accomplit nos espérances; & le Souverain dégagé, comme par enchantement, du nuage dont on avoit environné son Trône, l'accueillit dans son cœur, avec cette avidité qu'il a toujours montrée pour une vertu si auguste. Le temple de la Justice fut ouvert; les Peuples vinrent en foule au-devant de vous, &, en publiant les louanges de leur souvenir, voulurent vous rendre témoins de la joie & de la reconnoissance que leur inspiroit votre retour, comme vous aviez été témoins de leurs regrets & de leur consternation, lorsque, cédant à un devoir civil, & ne pouvant plus rien pour leur bonheur & pour leur sûreté, vous cessates de siéger glorieusement sur les Lis.

Je viens aujourd'hui, au nom de la Municipalité de Montelimar, mêler & confondre ma foible voix à ces acclamations publiques d'alégresse; & si je ne puis dans ce moment suivre en tous points une loi de l'ancienne Egypte, où l'on discutoit devant les Juges les actions & le caractere des hommes, pour régler ce qu'on devoit à leur mémoire, vous me pardonnerez au moins, MESSEIGNEURS, la naïve vérité de vous renvoyer la gloire de tout ce qui a été fait de grand, de noble & de généreux dans une conjoncture aussi orageuse & dans un temps aussi difficile; & vous voudrez bien en agréer les sentiments de reconnoissance & d'admiration que je suis chargé de vous en apporter.

A quelle autre vertu en effet, MESSEIGNEURS, devons-nous le rétablissement de l'ordre & l'espérance d'une régénération publique, si ce n'est à celle que les Cours souveraines, & particulierement les membres augustes de cette Compagnie, on montrée en faisant le généreux sacrifice de leurs personnes & de leurs places, plutôt que de souffrir qu'on portât atteinte

à la liberté de la Nation, aux droits & aux privileges de la Province? Il me ſemble, MESSEIGNEURS, (eh! que la joie qui nous anime en ce moment ne nous empêche point de rappeler ces jours de deuil & d'alarme); il me ſemble, dis-je, vous voir raſſemblés autour du Chef illuſtre qui vous préſide, calmes & ſereins au milieu du plus violent orage, commander encore à cette fortune ennemie, dont le front ſuperbe nous menaçoit d'un eſclavage général, & préparer ainſi de loin ſa honte & ſa défaite.

C'eſt par les actions d'une vertu éclatante, MONSEIGNEUR, & d'une ſageſſe plus qu'humaine, que vous avez mérité le grand héritage de la gloire de votre Famille, depuis ſi long-temps adoptée, chérie & honorée dans cette Province; & que vous avez acquis la plus belle récompenſe que puiſſe ambitionner un mortel ſur la terre, l'eſtime de votre Souverain, l'amour & le reſpect des Peuples du Dauphiné.

RÉPONSE. *La Cour eſt reconnoiſſante de l'attention des Officiers Municipaux de Montelimar. Elle voit avec plaiſir que vous êtes chargé perſonnellement de lui porter l'aſſurance de ſes ſentiments. Elle leur donnera, dans les occaſions, des preuves de ſon eſtime & de ſa protection.*

DISCOURS de M. ANDRAU, Notaire à Montelimar, parlant pour le corps des Notaires de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

CE jour où il eſt permis aux Députés des Notaires de la ville de Montelimar d'apporter leurs hommages reſpectueux aux pieds de la Cour, eſt le jour le plus éclatant pour la Magiſtrature. == Vous triomphez des atteintes qu'on a voulu porter à ſa gloire. == Le retour de l'ordre ancien, enfin obtenu de la bonté du

Monarque, nous le devons à l'énergie de vos Arrêtés, autant qu'à la justice & à la vérité de vos réclamations. == Des Lois dont la promulgation avoit jeté tous les Ordres de l'Etat dans la douleur la plus profonde, sont suspendues dans leurs exécutions; des suffrages unanimes les ont repoussées; la hiérarchie des Tribunaux est rétablie, & cet instant présente à la Province l'aurore de son bonheur. == Vous êtes plus que jamais devenus nos Peres; recueillez le tribut de nos vœux; nous les joignons à ceux qui, de toutes parts, vous sont aujourd'hui présentés. == Les sentiments qui nous animent, ont pour base la vénération dont nous sommes pénétrés.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec plaisir l'hommage du corps des Notaires de la ville de Montelimar. Elle cherchera, dans toutes les occasions, à lui donner des preuves de son estime & de sa protection.*

DISCOURS pour le Chapitre de Saint-Barnard, de Romans.

MESSEIGNEURS,

MINISTRES d'une Religion de paix, pourrions-nous ne pas nous réjouir du rétablissement de l'ordre, de la Justice & de la tranquillité publique? Trop longtemps le Ciel fut témoin de nos gémissements & de nos vœux; il l'est aujourd'hui de notre joie & de nos actions de grâces.

C'est à vous, MESSEIGNEURS; c'est à vos réclamations fermes & énergiques; c'est à votre amour constant pour la gloire du Roi & l'intérêt des Peuples, que cette Province doit son salut. Rappelée à son ancienne constitution, elle va s'occuper elle-même du soin d'assurer son bonheur. Sans doute vous seconderez ses efforts, vous applaudirez à ses travaux, & vous renforcerez cette heureuse harmonie, sans laquelle, ainsi

que vient de l'avouer à la Nation le meilleur des Rois, toutes les lumieres & toutes les bonnes intentions deviennent inutiles.

Chargés, par le Chapitre de Romans, de vous offrir l'expreſſion de ſes ſentiments, daignez, MESSEIGNEURS, recevoir, par notre organe, le tribut de ſa vive reconnoiſſance, l'aſſurance de ſon amour inaltérable, & l'hommage de ſa profonde vénération.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible aux ſentiments que lui témoigne le Chapitre de St-Barnard. Elle lui donnera, dans toutes les occaſions, des marques de ſon eſtime, de ſa ſatiſfaction & de ſa protection.*

DISCOURS de M. GAUTIER, Conſeiller du Roi, Notaire à Grenoble, parlant pour le corps de MM. les Conſeillers-Notaires de cette Ville.

MESSEIGNEURS,

LES plus beaux jours de la Magiſtrature ne ſont pas ces jours heureux & paiſibles, où, n'ayant point de ſacrifice à faire, les plus grandes vertus ne coûtent preſque rien ; c'eſt dans les troubles de l'anarchie, quand l'autorité préſente des fers à l'homme courageux qu'elle n'a pu ſéduire, que la gloire du Magiſtrat, toujours inſéparable du bien public, offre à la Nation le plus grand ſpectacle. Dépoſitaires des droits du Peuple, vous étiez réduits par les circonſtances, ou à violer ce dépôt ſacré par l'abus qu'on en exigeoit, ou à le voir s'échapper de vos mains pour ſe perdre à jamais dans des Lois deſtructives, qui, en promettant de les conſerver, en avoient prononcé l'anéantiſſement. A la vue du danger qui menaçoit la France, ni les efforts toujours redoutables du pouvoir miniſtériel, ni le bruit des chaînes que portoient déjà

deux Magiſtrats incorruptibles, ni la crainte enfin, puiſqu'il faut le dire, de paroître moins grands aux yeux de la Nation, en déclarant qu'elle pouvoit ſeule conſentir de nouveaux impôts, rien ne vous a fait oublier les principes qui, dans tous les temps de la Monarchie, ont diſtingué la Magiſtrature, ceux qui des hommes les plus utiles font les Citoyens les plus vertueux. Dans ces débats, auſſi longs que terribles, la vérité s'eſt approchée du Trône; elle a détaché, d'une main hardie, le maſque impoſant qu'avoit pris le menſonge; & vous avez vu le meilleur des Rois rendre, à la Nation la plus généreuſe, des droits que vous aviez réclamés pour elle, & qu'elle s'honore de vous devoir. Ah! ne dédaignez pas, dans ce jour mémorable, le tribut d'éloges & d'admiration que tous les Citoyens vous offrent de concert; jouiſſez du bonheur que vous avez fait naître; le plûs digne prix de la bienfaiſance, eſt dans le ſouvenir de l'avoir exercée.

RÉPONSE. *La Cour reçoit, avec ſenſibilité, l'hommage des Notaires de Grenoble. Les preuves qu'ils ont données de déſintéreſſement & de patriotiſme, leur aſſurent la confiance & la protection de la Cour.*

COMPLIMENT fait à la Cour par M. MARCHON, Maire de la ville de Gap, aſſiſté de M. JOUBERT, Echevin.

MESSEIGNEURS,

JE ne ſais ce qui doit nous étonner davantage de la hardieſſe des deux Miniſtres qui ont voulu bouleverſer l'Etat, détruire notre Conſtitution, anéantir nos Privileges, ou de la noble & généreuſe fermeté avec laquelle vous avez repouſſé leurs projets ſiniſtres & deſtructeurs. Les efforts ont été violents, mais la réſiſtance a été puiſſante. Vous avez donné, MESSEIGNEURS, un grand exemple à la Nation & à la poſtérité;

térité ; vous n'avez pas craint d'exposer votre fortune ; votre état, votre liberté même, pour l'intérêt public ; & votre générosité a sauvé la France.

C'est sur votre modele, MESSEIGNEURS, que se sont formés les grands hommes qui ont si bien servi la cause commune ; ils ont admiré, comme nous, votre zele, votre courage, votre patriotisme, & ils ont été saisis du même enthousiasme.

Que je me plairois à rappeler ici tout ce que la France & la Province, en particulier, doivent de reconnoissance à ce Sénat auguste, qui a détourné de dessus nos têtes la servitude odieuse qu'on nous préparoit ! Que n'ai-je assez de talent pour pouvoir parler des qualités éminentes & de la grandeur d'ame qui distinguent le Chef illustre qui la préside avec tant de dignité ! Mais mon respect, autant que ma foiblesse, m'imposent silence, & je ne dirois rien d'ailleurs qui ne fût infiniment au-dessous de ce qu'il mérite & de ce que je sens.

Il ne me reste donc plus, MESSEIGNEURS, qu'à vous exprimer les sentiments d'alégresse dont mes Concitoyens sont pénétrés pour la restauration de votre auguste Compagnie, & de vous féliciter, de leur part, de l'heureux événement qui, en rétablissant l'ordre & la tranquillité publique, vous couvre de gloire aux yeux de l'Univers. Je suis ici, malgré mon insuffisance, l'interprète de leurs sentiments les plus intimes ; & s'il ne m'est pas donné de les rendre dans toute leur énergie, du moins je ne le cede à personne pour le zele & l'attachement ; & j'ose assurer la Cour que, plein d'admiration pour ses vertus, rien n'égale aussi ma vénération pour elle & mon profond respect.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec bonté l'hommage de la ville de Gap. Elle a su distinguer ceux des Officiers de cette Municipalité, qui, par leur conduite, ont mérité son estime ; elle voit sur-tout avec plaisir le choix qu'elle a fait de son premier Officier-Municipal, pour être l'organe de ses sentiments.*

DISCOURS pour la Maîtriſe des Eaux & Forêts de Grenoble, par M. HILAIRE, Avocat Conſiſtorial, chargé par commiſſion, au Siége de la Maîtriſe, des fonctions du miniſtere public.

MESSEIGNEURS,

PERMETTEZ que le ſiége de la Maîtriſe de Grenoble, rappelé à ſes fonctions par vos ſoins vigilants, en commence l'exercice aujourd'hui, par l'hommage public de ſa reſpectueuſe reconnoiſſance.

La vérité eſt enfin parvenue juſqu'au trône d'un roi juſte & bon, mais indignement trompé. L'éloignement des auteurs perfides des malheurs de la nation, a fait place à des miniſtres juſtement honorés de la confiance publique. La joie univerſelle a ſuccédé à des jours de terreur, de diſgrâce, de priſon, d'exil, de deuil & de conſternation.

Au bonheur de vous voir rendus à des fonctions, dont l'autorité ſurpriſe & la violence vous avoient éloignés, va ſe joindre bientôt le rétabliſſement de nos Etats, trop long-temps ſuſpendus, dont le roi a bien voulu permettre, aux trois Ordres de la Province, & agréer le projet d'une meilleure organiſation.

Les états-généraux, qui vont être convoqués dans une repréſentation des trois Ordres, plus égale & plus juſte que ceux de 1614, ne borneront pas, comme ceux-ci, des travaux qui doivent décider du ſort de la France & de ſa conſtitution, à des débats longs, ſtériles, irréſolus. Le tiers-état, plus nombreux & plus chargé d'impôts que les deux autres Ordres réunis, ne verra plus, dans un ſiecle où toute repréſentation publique ſe meſure ſur l'intérêt général; le tiers-état ne verra plus celle qu'il doit avoir aux aſſemblées nationales, concentrée dans un petit nombre de Députés de Villes. Son égalité en nombre aux deux autres Ordres, en ſera la meſure; & tous réunis pour des intérêts communs, prendront des réſolutions communes.

En rappelant les principes de la conſtitution, les états-généraux vont, par des réformes utiles & par de ſages

précautions, apporter aux grands maux de la France des remedes ſalutaires, qui puiſſent la guérir, & qu'elle puiſſe ſupporter, ſans affoiblir ſa conſtitution, & ſans trop épuiſer les reſſources de ſon agriculture, de ſon commerce & de ſon induſtrie.

Cette heureuſe révolution, qui va rétablir l'ordre, le crédit national & la confiance publique, nous la devrons, MESSEIGNEURS, à vos inſtantes & juſtes réclamations ; nous la devrons à l'aveu généreux de tous les parlements du royaume, de ne pas repréſenter la nation pour l'*octroi* de l'impôt ; nous la devrons à la reſpectueuſe fermeté dont vous lui avez donné l'exemple, qu'elle a ſuivi.

De ſi précieux intérêts, ſi bien défendus par les Cours du royaume, & par les trois Ordres de l'état, & ſur-tout en Bretagne, en Béarn & dans cette province, à travers l'appareil des armes & la menace des ſupplices ; pourrions-nous craindre qu'ils fuſſent compromis par les repréſentants de la nation, qui vont être librement & paternellement réunis autour du ſouverain & du trône ? Pourrions-nous le craindre ? . . . Non, MESSEIGNEURS, cette crainte ſeroit une calomnie ; elle ſeroit un crime.

Jouiſſez donc, MESSEIGNEURS, jouiſſez du triomphe de la nation, qui eſt votre ouvrage ; jouiſſez des acclamations qui vous ſont adreſſées par tous les Ordres, par toutes les corporations de la Province, & par la reconnoiſſance publique. Les larmes d'attendriſſement qu'elles vous ont fait répandre, & que nous avons recueillies ; celles que vous avez vu couler de nos yeux ; atteſtent aſſez que c'eſt le tribut le plus flatteur que puiſſent recevoir les vrais conſeillers du ſouverain, les vrais ſoutiens du trône, les défenſeurs & les peres de la patrie.

MONSEIGNEUR, LES témoignages publics d'attachement, de vénération & de reconnoiſſance que cette Province vous doit & vous rend, ſont au-deſſus de tout éloge, de toute expreſſion ; jamais dignité, jamais puiſſance n'en reçurent de plus univerſels, de plus ſinceres, de plus vivement ſentis, de mieux mérités.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible à l'attention du ſiége de la maîtriſe de Grenoble. Elle a vu, avec plaiſir, le choix*

qu'elle a fait de ſon député, pour porter l'hommage de ſes ſentiments. Elle lui donnera, dans les occaſions, des marques de ſa reconnoiſſance.

POUR les Auguſtins de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

PAR votre ſageſſe & votre conſtance, vous avez ſauvé l'Etat. (Pouvoit-on moins attendre de ce Corps auguſte, préſidé par un Chef imitateur fidele des vertus de ſes illuſtres Ancêtres, & dont le rare mérite n'attendit pas le nombre des années ?) Vous avez oppoſé au luxe & à l'ambition, les lois & les mœurs. C'eſt ainſi que vous triomphez.

Le meilleur des Rois, le pere & l'ami de ſes peuples, veut les rendre heureux : les moyens d'y parvenir, ſi difficiles à trouver, vous les lui montrez. Il les goûta, il les adopta. Vous avez éclairé la Nation ; vous avez ranimé le zele patriotique. Le Monarque profitera bientôt de tant de lumieres & de travaux : Louis va ſe couvrir de gloire ; elle réjaillira néceſſairement ſur vous : il va devenir l'idole des François ; vous participerez à cet amour. Cette gloire, cet amour, ſeront immortels. Puiſſiez-vous auſſi, MESSEIGNEURS, jouir à jamais d'une récompenſe ſi honorable & ſi bien méritée ! C'eſt là le comble de nos vœux.

Par le Pere CYRILLE TROUILLON, Auguſtin.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible à l'attention des PP. Auguſtins : elle leur donnera, dans l'occaſion, des preuves de ſon eſtime & de ſa protection.*

POUR les PP. Capucins de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

CES jours de deuil & de triſteſſe, enfin, ne ſont plus ; ils ont fait place aux jours de joie & de réjouiſſance : ce

changement, MESSEIGNEURS, ne peut venir que du Ciel; Dieu a écouté les soupirs des Peuples & les prieres des Justes. En nous rendant nos Magistrats, il nous a rendu les Défenseurs des lois, les soutiens de la Nation, qui nous retracent si bien le courage des anciens Sénateurs Romains, & celui des Mardochées de la France.

Les générations futures, MESSEIGNEURS, ne liront jamais dans notre histoire les coups de rigueur qu'on a voulu vous porter, sans y lire votre nom, vos vertus, votre zele, votre fermeté, & tout ce que vous avez fait pour la gloire du Monarque, pour l'avantage de la Province & le bien public.

RÉPONSE. *La Cour est sensible à l'attention des PP. Capucins : elle leur donnera, dans l'occasion, des preuves de son estime & de sa protection.*

DISCOURS de M. CHAIX DE LOCHE, Trésorier de France, parlant pour MM. du Bureau des Finances. — Nota. Les Députés du Bureau prirent séance en la Salle du Conseil, aux places d'honneur.

MESSIEURS,

LE Bureau des Finances s'empresse de vous féliciter sur le retour de l'ordre public. L'Etat étoit menacé d'une subversion totale; vous avez tout sacrifié, MESSIEURS, pour l'en garantir, en défendant avec une sagesse éclairée & une noble fermeté, les droits de la Nation & les lois antiques de la Monarchie. Combien ce dévouement est glorieux pour vous! N'oubliez point encore, MESSIEURS, que vous en avez pendant quelque temps été les victimes, pour recevoir, avec plus de satisfaction, le juste tribut de reconnoissance que tous les Ordres de la Province viennent vous présenter à l'envi.

Citoyen autant que Magistrat, le Bureau des Finances partage sincérement l'alégresse publique: Et pour lui

rendre la juſtice qui lui eſt due, qu'il me ſoit permis d'ajouter qu'accablé d'une diſgrâce inouie, il n'a pas perdu de vue, un ſeul inſtant, ce qu'il devoit à ſon devoir & à ſon honneur ; ainſi que vous, MESSIEURS, s'oubliant lui-même, il a regardé les intérêts de la patrie comme la loi ſuprême. C'eſt ſans doute à ce concours de vues, à cette union de ſentiments, que la Nation doit ſon ſalut. Puiſſent-ils durer toujours ! Puiſſent-ils la préſerver, à l'avenir, d'une criſe auſſi fatale, & lui rendre enfin toute ſa tranquillité & ſa gloire !

RÉPONSE. *La Cour eſt très-ſenſible aux témoignages que le Bureau des Finances lui donne de ſes ſentiments : elle ſera très-empreſſée de ſaiſir les occaſions de lui marquer ſon attachement & ſa reconnoiſſance.*

DISCOURS de M. BOISSET, Lieutenant en l'Election de Montelimar, parlant pour MM. les Officiers de ce Tribunal.

MESSEIGNEURS,

ORGANES des Officiers de l'Election de Montelimar, nous venons vous offrir le tribut de notre reconnoiſſance & de nos reſpectueux hommages; nous venons joindre nos voix à celles de nos Concitoyens.

Cet accord unanime des ſentiments de l'ame eſt un beſoin du cœur, trop long-temps affligé des peines que vous ſouffriez pour la choſe publique.

Dans cet exil honorable, où des Miniſtres, qui redoutoient les Lois, tenoient la Juſtice enchaînée, vous n'avez pas été ſans conſolation. Tous les vrais François ont gémi ; tous ſe ſont occupés de la défenſe de la Patrie. Si tous n'ont pu, avec le même ſuccès & au même inſtant, détruire les obſtacles qu'oppoſoit l'intrigue & l'intérêt perſonnel, vous les avez vu enfin ſe réunir, ſuivre une marche réguliere, dirigée par les

lumieres & par l'empire irréſiſtible de la raiſon & de l'équité, & faire valoir les droits de notre conſtitution antique.

La Province, en réclamant ces droits ſacrés & impreſcriptibles, n'a jamais perdu de vue les privileges de la Nation; elle n'a jamais perdu de vue que le plus précieux de ſes privileges particuliers étoit de ſe conſerver un Tribunal qu'elle chérit; elle n'a jamais perdu de vue que vous étiez les premiers défenſeurs des ſujets opprimés. Auſſi les Dauphinois, admirateurs de vos vertus & de cette fermeté qui vous caractériſa dans tous les temps, émus, attendris de votre dévouement généreux, ont ſuivi vos exemples; ils ont participé aux ſuffrages que n'ont pu vous refuſer ni une Capitale judicieuſe & jalouſe, ni la France entiere.... Le ſimple Citoyen a reçu un rayon de la gloire du Citoyen-Magiſtrat : avec vous, MESSEIGNEURS, la Province s'eſt immortaliſée.

COMPLIMENT pour les Elections de la Province, prononcé par M. PRIÉ, Préſident de celle de Grenoble.

MESSEIGNEURS,

LA nobleſſe & la grandeur d'ame avec laquelle vous vous êtes ſacrifiés pour la Patrie, & pour la Province en particulier, vous aſſurent à jamais l'amour & la reconnoiſſance. La force vous avoit exilés du ſanctuaire de la Juſtice; mais elle n'a jamais pu affoiblir dans nos cœurs les ſentiments de l'attachement le plus inviolable, & du reſpect le plus profond, dont nous n'avons ceſſé d'être animés.

Vous, MONSEIGNEUR, la réception qu'on vous a faite à votre arrivée, peint mieux que je ne ſaurois l'exprimer, la joie & le bonheur que nous avons de vous revoir : c'eſt un Pere rendu à ſes enfants. Quel ſpectacle attendriſſant! Je craindrois de fatiguer votre

ame ſenſible, ſi j'en diſois davantage. Je finis, en ſuppliant la Cour de vouloir bien honorer de ſon eſtime & de ſa bienveillance les Officiers des Elections de la Province, au nom deſquels j'ai l'honneur de porter la parole.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible à l'attention des Officiers des Elections : elle leur ſera éprouver, dans les occaſions, ſa reconnoiſſance.*

COMPLIMENT pour le College de Grenoble.

NOSSEIGNEURS,

LES Prêtres de la Congrégation de St-Joſeph partagent avec les généreux citoyens de cette Province, les ſentiments d'alégreſſe que fait naître dans tous les cœurs le retour deſiré de votre auguſte Compagnie. Ils ont ſenti bien vivement le coup funeſte que des mains hardies ont eſſayé de vous porter; mais ils n'ont jamais déſeſpéré. Le triomphe de l'eſprit de ténebres n'eſt qu'un ſonge : Celui qui porte dans ſes mains puiſſantes le cœur des Princes de la terre ne permettra pas, aimoient-ils à ſe dire, que le meilleur des Rois ſoit long-temps abuſé. Enfin, NOSSEIGNEURS, vous êtes rendus à nos vœux. Vous paroiſſez : l'ordre renaît, la Religion reſpire & les mœurs ceſſent de craindre.

Laiſſons à Rome ſes Ciceron, ſes Fabius & ſes Caton : Qu'Athenes ne vante plus ſon Aréopage. Le patriotiſme François étonne à ſon tour l'univers; & c'eſt là ce qui met le comble à votre gloire.

Vous avez confié aux Prêtres de la Congrégation de St-Joſeph la direction du College de cette Ville : ils ſentent toute l'importance de ce dépôt ſacré; & ſi leurs talents ne répondent pas à la confiance dont vous les honorez, ils ne manqueront jamais de zele pour la mériter, & pour inſpirer à leurs jeunes éleves les ſentiments patriotiques, & d'attachement pour leur Roi, dont vous venez de donner les plus grands exemples.

RÉPONSE.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec ſatisfaction l'aſſurance des ſentiments du College de Grenoble : elle lui donnera, dans toutes les occaſions, des preuves de ſon eſtime & de ſa protection.*

POUR la Juſtice Royale d'Orange.

MESSEIGNEURS,

SUBSTITUT de M. le Procureur-général en la Juſtice Royale d'Orange, je viens, en cette qualité, dépoſer dans ce Temple auguſte le juſte tribut de ma reconnoiſſance.

Chaque ſiecle a ſes Héros, chaque pays a les ſiens : cette Province a le droit de ſe glorifier d'en avoir d'un genre nouveau.

Des Miniſtres, au moins imprudents, préparoient, ſous un Roi juſte & bon, des fers à une Nation généreuſe, & ne craignoient pas d'employer, pour l'enchaîner plus ſûrement, les forces mêmes conſacrées à ſa défenſe. Ainſi alloit périr la plus belle Monarchie de notre hémiſphere ! Votre héroïſme, MESSEIGNEURS, ſoutenu par l'amour ſeul de la patrie & d'un Monarque bienfaiſant, a ſu vaincre ces redoutables ennemis.

Oui, MESSEIGNEURS, c'eſt à la vigilance & à la magnanimité de ce Sénat auguſte, que cette Province, que la France entiere doit ſon ſalut, la Nation ſa gloire & ſa liberté, & chaque citoyen l'amour de la patrie, dont le feu ſacré eſt ſorti de votre ſein, pour venir embraſer tous les cœurs.

De ſi grands bienfaits vous aſſurent, MESSEIGNEURS, l'amour de tous les citoyens, & l'admiration des ſiecles à venir.

Il me reſte un vœu à former, c'eſt de mériter, par mon zele pour le bien public, les bontés & la protection de la Cour.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec plaiſir les hommages du Subſtitut de M. le Procureur-général en la Juſtice d'Orange :*

elle connoît le zele patriotique qui l'anime, & lui accorde son estime & sa protection.

POUR l'Université d'Orange.

FAUSTUM sanè fortunatumque nobis, Senatores amplissimi.

Faustum sanè fortunatumque nobis ab Academia nostra delegatis, ut testemur Curiæ quàm jucundus, quàm gratus ei fuerit illius reditus, illiusque introitus.

Interpres fidus affectionis animi quam perpetuò habuit in Curiam, & in œvum conservabit, securus dicam illam semper atque semper hanc felicem desiderasse diem, in qua generosos Defensores Patronosque suos videt Delphinatus. Videt & sibi gratulatur Academia nostra illos nunc habere parentes, quos olim habuit : præsidem videt . . . . & vota cumulantur nostra.

RÉPONSE. *La Cour reçoit avec satisfaction l'hommage de l'Université d'Orange : son zele patriotique lui est connu; elle l'assure de son estime & de son affection.*

DISCOURS de M. ALBERT, Avocat du Roi au Bailliage de Briançon, pour les Officiers de ce Siége.

MESSEIGNEURS,

C'EST au milieu des cris d'admiration & de reconnoissance, échappés de tous les cœurs à la fois, & qui retentissent dans toutes les parties de cette Province, que les Officiers du Bailliage de Briançon viennent déposer au pied de la Cour leurs plus respectueux hommages.

Frappés du même coup que les augustes Dépositaires de nos lois, anéantis comme eux & avec elles, inébranlables néanmoins dans les principes qui constituent le vrai citoyen, nous nous préparions avec joie au plus

indiſpenſable ſacrifice. A une nuit déſaſtreuſe, a ſuccédé le jour le plus radieux ; la vérité a paru ; cette auguſte immortelle a fait luire ſon flambeau aux yeux d'un Monarque juſte & bienfaiſant ; il a comblé nos vœux & notre eſpoir, en nous rendant les illuſtres Défenſeurs de notre conſtitution & de notre liberté ; & cette réintégration ſi deſirée, a été le ſignal de la félicité publique. Le tribut des plus grands éloges appartient, ſous les titres les plus glorieux, aux généreuſes victimes du patriotiſme, dont l'intrépidité a ſauvé nos lois, qui ont eu le noble courage de les ſouſtraire aux coups terribles que les ennemis de l'autorité légitime firent tomber ſur elles, & qui nous rapportent ce précieux dépôt dans toute ſon intégrité, après l'avoir conſervé dans un exil qui eut pour cortege la gloire, puiſqu'il entraîna avec lui tous les cœurs. Les trophées dus à la fermeté héroïque, au généreux déſintéreſſement qui ont produit la plus ſalutaire régénération, demeureront à jamais gravés dans tous les cœurs, & ſeront la preuve la plus éclatante que la vertu ſeule mérite des triomphes, & que des entrepriſes téméraires conduiſent leurs inſtigateurs à leur perte, en leur faiſant éprouver des revers d'autant plus humiliants.

C'eſt à la Nation aſſemblée qu'eſt réſervé le précieux avantage de décerner des couronnes civiques, bien plus glorieuſes que tous les lauriers de la Victoire, aux vertueux triomphateurs, qui furent, dans tous les temps, l'appui du trône, les ſoutiens des lois, les organes incorruptibles de la vérité. Et, tandis que nous préſentons à la Cour l'hommage de notre vénération & de notre immortelle reconnoiſſance, les tranſports de l'admiration publique annoncent & préparent les ſuffrages de la poſtérité.

Nous ſupplions la Cour d'agréer notre dévouement le plus reſpectueux & le plus inviolable ; nous implorons ſa protection, & nous nous efforcerons de la mériter, par un zele inaltérable dans l'exercice de nos fonctions.

RÉPONSE. *La Cour eſt ſenſible à l'attention des Officiers du Bailliage de Briançon ; ils peuvent être aſſurés de ſon empreſſement à leur donner, dans toutes les occaſions, des marques de ſon eſtime, de ſa bienveillance & de ſa protection.*

☞ *Il eſt impoſſible de publier ici tous les Diſcours ou Compliments prononcés à la Cour dans cette circonſtance. Chaque jour encore en voit naître de nouveaux. Ceux que nous avons rapportés, ſont les ſeuls que nous ayons pu nous procurer. Mais nous eſpérons pouvoir en faire connoître pluſieurs autres, qui ſont bons, & que nous joindrons à une ſuite de Recueil, qui doit paroître inceſſamment.*

RÉPONSES *diverſes de la Cour, à des Compliments que nous n'avons pu nous procurer.*

POUR *la ville de Valence.*

LA Cour reçoit, avec bonté, l'hommage de la ville de Valence. Les ſentiments patriotiques que pluſieurs de ſes citoyens, & ſpécialement ſon premier officier municipal, y ont développés au milieu des obſtacles qui s'oppoſoient à leur zele, leur aſſurent l'eſtime & la protection de la Cour.

POUR *les villes de Creſt & Die.*

LA Cour eſt reconnoiſſante de l'attention des Officiers Municipaux de...... Elle voit, avec plaiſir, que vous êtes chargé perſonnellement de lui porter l'aſſurance de ſes ſentiments. Elle leur donnera, dans les occaſions, des preuves de ſon eſtime & de ſa protection.

POUR *le Chapitre de Saint-Pierre, de Vienne.*

LA Cour reçoit, avec ſenſibilité, les témoignages que le Chapitre noble de Saint-Pierre, de Vienne, lui donne de ſes ſentiments. Elle recherchera les occaſions de lui prouver ſon eſtime & ſa reconnoiſſance.

POUR *le Chapitre de Saint-Maurice, de Vienne, & autres de la Province.*

LA Cour eſt ſenſible aux ſentiments que lui témoigne le Chapitre de.... Elle lui donnera, dans toutes les occaſions, des marques de ſon eſtime & de ſa ſatisfaction.

POUR la ville de Vienne.

LA Cour reçoit, avec bonté, l'hommage de la ville de Vienne. Si elle voit, avec peine, le choix du député qui le lui porte, elle a su distinguer ceux qui, par leurs sentiments patriotiques, ont mérité son estime. Elle donnera, dans les occasions, à la ville de Vienne, des marques de sa protection.

POUR les Maîtrises des Eaux & Forêts.

LA Cour est sensible aux sentiments que lui témoignent les Officiers de la Maîtrise de . . . . . Elle leur fera éprouver, dans les occasions, sa reconnoissance.

POUR les Curés du diocese de Grenoble, pour lesquels parloit M. Goubet, curé de la Mure.

LA Cour reçoit, avec satisfaction, l'assurance des sentiments des Curés du Diocese. Elle leur donnera, dans toutes les occasions, des preuves de son estime & de sa protection.

POUR l'Ordre des Avocats.

LA Cour reçoit avec sensibilité les témoignages de zele que vient lui donner l'Ordre des Avocats. Elle a reconnu, dans les principes qui ont dirigé sa conduite, les sentiments d'honneur & de patriotisme qui l'ont toujours caractérisé, & qui lui ont mérité, dans tous les temps, l'estime & la bienveillance de la Cour.

POUR MM. les Procureurs au Parlement.

LA Cour reçoit avec plaisir les témoignages de respect, & le dévouement de la Communauté des Procureurs. Elle ne peut qu'applaudir au désintéressement dont ils ont donné des preuves, & qui leur assure de plus en plus la protection de la Cour.

POUR MM. les Officiers du Bailliage.

LA Cour est sensible à l'attention des Officiers du Bailliage de Graisivaudan. Elle leur donnera, dans les occasions, des preuves de sa protection.

POUR MM. les Procureurs au Bailliage.

LA Cour reçoit avec bonté l'hommage que vient lui rendre la Communauté des Procureurs au Bailliage. Elle n'a point ignoré que le plus grand nombre d'entr'eux se font conduits de maniere à mériter son estime. Pour les autres, elle compte que les sentiments dont ils viennent de l'assurer, leur mériteront désormais la protection de la Cour.

RÉPONSE générale, & très-généralement méritée dans cette Province.

LA Cour est sensible à l'attention de . . . . . Elle leur donnera, dans les occasions, des preuves de son estime, de son affection & de sa protection.

NOTE concernant les Officiers de la Judicature Episcopale de Grenoble.

LE compliment fait par M. le Juge Royal, étoit fait au nom des Officiers Royaux & Episcopaux, collectivement désignés sous l'expression de *Cour commune.* Mais la Cour n'ayant adressé de réponse qu'aux Officiers de la Justice Royale, ceux de la Justice Episcopale crurent que la Cour n'avoit pas saisi l'expression de *Cour commune*; & voulant manifester à cette Compagnie leurs sentiments d'une maniere très-expresse, après que MM. furent descendus des hauts siéges, ils demanderent à entrer dans la Chambre du Conseil; & ils eurent l'honneur d'annoncer à la Cour que M. le Juge Royal avoit parlé au nom de tous les Officiers de la Judicature, désignés sous le nom de *Cour commune.*

LA Cour répondit aux Officiers Episcopaux, qu'elle *étoit très-satisfaite des sentiments de zele & de patriotisme qu'ils avoient manifestés, & qu'elle leur donneroit, dans toutes les occasions, des marques d'estime & de bienveillance.*

COMPLIMENT prononcé par l'un des Syndics de l'Ordre des Avocats Consistoriaux au Parlement de Grenoble (M. Duchesne), *à M. le* PREMIER PRÉSIDENT *au même Parlement, le 20 Octobre 1788.*

MONSEIGNEUR,

LES révolutions qui bouleversent les Empires, sont la pierre de touche la plus sûre, pour apprécier les vertus ou les foiblesses des hommes en place. = Vous venez, MONSEIGNEUR, de subir cette épreuve si délicate pour des ames vulgaires; = & vous avez réalisé les hautes espérances que vous aviez données à la Province, dès votre entrée dans la Magistrature.

Non content de partager la gloire que votre Compagnie s'est acquise par des Arrêtés immortels, devenus la sauvegarde des droits de la Nation, vous vous êtes montré supérieur à la disgrâce, en déployant, pour le maintien de la constitution, cette énergie de caractere, — cette prudence, — cette fermeté, qui distinguent le Magistrat-Citoyen. = Les sacrifices personnels ne coûtoient rien à votre ame sensible; — mais vous versiez des larmes ameres sur les malheurs de la Patrie.

Nous eumes, MONSEIGNEUR, la satisfaction de recueillir ces larmes précieuses: — le sentiment qui les faisoit répandre, ne s'effacera jamais de notre souvenir. = Nous vous jurions alors que nos intérêts resteroient indivisiblement unis à ceux des Magistrats, injustement opprimés; & que ni l'intrigue, ni les menaces ne pourroient ébranler notre constance.

L'honneur nous prescrivoit ce serment: = il a été inviolablement observé; = & c'est pour notre Ordre une satisfaction bien douce, de pouvoir vous annoncer que, parmi ses membres, il n'en est pas un seul qui ait eu la pensée de le trahir.

Enfin, des jours plus ſereins vont luire ſur la France: == nos vœux, & ceux des Trois Ordres de la Province, ont été exaucés: == les preſtiges, qui entouroient le Trône, ſont diſſipés: == le Roi, toujours bienfaiſant & juſte, a couronné la perſévérance & la fidélité de ſes Cours, en les rappelant à leurs fonctions: == l'exil de la Magiſtrature avoit été l'époque fatale d'un deuil univerſel: ſon retour eſt le triomphe de tous les gens de bien, de ceux ſur-tout qui, à l'exemple des généreux protecteurs de nos *libertés*, ont eu la noble ambition de ſe dévouer pour le ſalut de la Patrie.

Jouiſſez, MONSEIGNEUR, du témoignage que nos Concitoyens vous rendent à l'envi, & que vous pouvez vous rendre à vous-même, d'avoir concouru par une conduite, franche & courageuſe, à cette heureuſe révolution.

Si nous avons eu le bonheur d'y contribuer nous-mêmes, en ſuivant les grandes leçons de Patriotiſme que la Magiſtrature nous a données, notre récompenſe la plus flatteuſe ſera dans le ſuffrage de la Cour & dans votre propre cœur. == Certains d'avoir mérité votre bienveillance & votre eſtime, nous vous en demandons, MONSEIGNEUR, la continuation, avec cette confiance qu'inſpirent la fierté d'une conſcience pure, & l'attachement inaltérable de notre Ordre aux vrais principes.

M. DE BÉRULLE, dans ſa Réponſe au Compliment fait par M. Ducheſne *au nom des Avocats, après les choſes les plus honnêtes & les plus flatteuſes pour l'Ordre en général, a ajouté cette phraſe :* L'organe que vous avez choiſi pour m'exprimer vos ſentiments, me les rend encore plus agréables.